

LE PAYS

Put-on cent millions d'esclaves, je suis libre. VICTOR HUGO.

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent. Victor HUGO.

6me Année. No. 15

Rédigé en Collaboration

Cinq Sous le Numéro

LE CADEAU DE MEDERIC

Liste de ceux qui ont souscrit à la bourse offerte au maire de Montréal en septembre dernier

M. ALFRED PION, ENTREPRENEUR EN DIFFICULTES AVEC LA VILLE, Y EST ALLE MODESTEMENT D'UNE SOMME DE MILLE PIASTRES

On a passé le chapeau chez les gros et petits fonctionnaires, chez les entrepreneurs et les fournisseurs de la ville et jusque chez les journaliers qui creusent les égouts et nettoient les rues

M. MEDERIC MARTIN N'A PLUS QU'A DONNER SA DEMISSION

Table listing names and amounts of subscribers to the 'Le cadeau de Médéric' fund, including Alfred Pion (\$1,000), various businessmen, and police/pompier members.

A la fin de septembre dernier, au cours d'une fête restée célèbre, les amis de M. Médéric Martin, récemment élu maire de Montréal, lui offrirent une bourse de plusieurs milliers de piastres, en témoignage d'estime et d'admiration.

Nous disions aussi: "Si M. Médéric Martin est l'honnête homme qu'il se proclame, s'il ne veut pas créer l'impression que cette souscription est un chantage dissimulé, il devra livrer à la publicité le nom de ses amis qui lui ont fait un tel cadeau."

Elle eut, le lendemain de cette fête arrogante de Laval-des-Rapides, éréé un tel émoi, un tel scandale que M. Martin eût probablement été obligé de démissionner.

Qu'arrivera-t-il aujourd'hui? Nous l'ignorons. Mais nous croyons quand même qu'elle doit être livrée à la publicité, afin que les contribuables sachent ce que c'est que le maire de Montréal.

Disons, tout d'abord, que le chiffre de la souscription fut beaucoup exagéré, car M. Martin ne reçut que \$5,000. La souscription s'élevait bien, il est vrai, à près de \$6,300, mais la fête coûta environ \$1,300.

La liste que nous donnons ici ne comporte qu'un montant d'environ \$5,000, c'est dire qu'il nous manque une série de noms. Il y aurait probablement quelques autres noms intéressants, mais nous croyons que ce sont surtout de petits fonctionnaires.

En tous cas, la centaine de noms qui apparaît sur la liste tombée entre nos mains nous éclaire suffisamment sur la façon dont le cadeau de M. Martin fut souscrit: fonctionnaires, entrepreneurs et fournisseurs de la ville y pullulent.

En tête, on trouve le nom de M. Alfred Pion, entrepreneur des égouts de Notre-Dame-de-Grâce, mêlé à ce moment-là au scandale de ces égouts, et attendant actuellement de subir son procès aux Assises à ce sujet. M. Pion a souscrit la modeste somme de \$1,000.

Puis, que penser de cet ami assez généreux et assez magnanime pour donner anonymement la somme de \$800?

L' "in trust" qui suit le nom de l'échevin Lavergne mérite un mot d'explication. M. Lavergne a remis au comité d'organisation la somme de \$135 en 25 sous et en 50 sous recueillis de côté et d'autre, dans les égouts et dans les rues, parmi les journaliers à l'emploi de la ville.

Qui, pour faire un cadeau à M. Martin, qui reçoit un salaire de \$10,000, comme maire de Montréal, de \$2,500 comme député de Sainte-Marie, qui en dehors de cela possède une certaine fortune personnelle, environ \$8,000 de revenus par année, pour cette somme-là, on a passé le chapeau jusque chez les petits fonctionnaires de la ville qui gagnent \$10 ou \$12 par semaine, jusque chez les journaliers qui gagnent \$9 ou \$10 par semaine, jusque chez les journaliers à \$1.50 ou \$1.75 par jour, quand ils travaillent. Pour un homme comme M. Martin, prendre cet argent, c'est le dernier degré de l'avachissement et de la honte.

Que le monde municipal, échevins et contrôleurs ait souscrit, je comprends cela et ne m'en étonne, mais qu'on ait osé quémander des souscriptions à un homme en difficultés avec la ville comme M. Pion, et que M. Martin ait accepté mille piastres de cet entrepreneur, c'est un scandale et une ignominie, et, dans un pays de décente opinion publique, M. Martin serait forcé de donner immédiatement sa démission. Quelle est la différence entre ce \$1,000 de cadeau secret, remis au cours d'un balthazar, et un chèque de \$1,000 donné de main à main à M. Martin par un monsieur qui veut une faveur ou qui en a obtenu une? Nous le demandons à M. Martin lui-même.

Que certains amis personnels de M. Martin, comme le sénateur J. P. B. Casgrain, comme l'ex-échevin Gallery et nombre d'autres y soient allés de leur souscription, je n'ai rien à dire, mais c'est un scandale de voir sur cette liste pour des montants de \$100, de \$50 et de \$25 le nom de certaines compagnies qui fournissent la ville, de gros fonctionnaires qui venaient à ce moment-là de recevoir des augmentations de salaires de \$500 à \$2,000 par an.

C'est le scandale le plus monstrueux et le plus dégoûtant d'une époque qui pourtant n'en manque pas et le "Pays" roit qu'après la publication de cette liste de souscription, le maire Martin n'a rien autre chose à faire qu'à donner sa démission et se retirer de la vie publique.

La "Marseillaise" à Montréal

Autour de l'incident du Monument National

L' "Action" de la semaine dernière signalait l'irrévérencieuse façon dont M. Mounseigneur Bruchési et toute une élite canadienne-française réunie au Monument National, avaient accueilli l'hymne national de la France, la "Marseillaise".

A un moment donné, l'orchestre entonna le "God save the King", lequel n'a jamais suscité beaucoup d'enthousiasme chez nous. Cette espèce de musique de meeting puritain n'est pas faite pour des natures françaises. Néanmoins l'archevêque de Montréal, donnant l'exemple et se levant ostensiblement dans sa loge, toute la salle, véritable troupeau de l'Ange, se leva. Puis, ce fut le tour de l'air national belge, et c'est une ovation qui salua la "Brabançonne". Le "Bojé, Tsaria Kirani", hymne russe, à peu près totalement inconnu à Montréal, suscita également les applaudissements de l'auditoire, mais quand vint le tour de la "Marseillaise", pas un applaudissement, pas un bravo, pas un mouvement. Trois personnes seulement se levèrent.

Naturellement, le public ne sachant s'il devait se lever, regarda dans la loge de Mgr Bruchési qui ne bougea pas et, moutonnier comme toujours, suivit l'exemple qui venait de haut.

Tels sont les faits relatés dans l' "Action".

J'ai entendu nombre de gens critiquer vertement l'attitude de Mgr Bruchési. Et M. Jules Fournier, lui-même, rappelle, non sans à-propos, les sentiments si français exprimés, devant les évêques français, par l'archevêque de Montréal, lors du Congrès Eucharistique:

"Quand vous retourneriez dans votre pays, disait Mgr Bruchési à Mgr Touche, évêque d'Orléans, France, rappelez bien qu'à Montréal, le 11 septembre 1910, au pied du Mont-Royal, où flottent sans cesse les souvenirs de Jacques Cartier, de Maisonneuve, de Marguerite Bourgeoys et de Jeanne Mance, 300,000 poitrines ont crié: "Vive la France!" (Cité par M. Hector Garneau dans le "Canada", vers le 20 septembre, 1914).

Plus récemment, est-ce que Mounseigneur Bruchési lui-même, devant les membres de l'Union Nationale Française, ne promettait pas SA cathédrale pour chanter un Te Deum pour la victoire de la France.

Tout ça, c'est vrai, mais qu'est-ce que cela prouve sinon que pour être évêque, on n'en est pas moins soumis à une foule de contingences où la gloire du Très-Haut n'a que très peu de chose à voir.

Mounseigneur Bruchési tout comme M. Médéric Martin, soigne sa petite popularité. Quand le maire de Montréal parle au sans-travail, il leur promet mer et monde sans se gêner, et quand Mgr Bruchési parle devant des évêques français ou devant la colonie française à Montréal, il est plus français que quiconque.

C'est ainsi en France et nous avons toutes les raisons de croire que c'est la même chose en Angleterre et en Italie. Et c'est tout naturel.

Evidemment quand on compare les deux attitudes, elles sont difficiles à concilier. Mais est-ce qu'on s'embarrasse de si peu dans un pays comme le nôtre?

Il ne faut pas oublier que dans le fameux mandement signé par une quinzaine d'évêques canadiens-français, il n'y a pas un mot pour la France.

Il ne faut pas oublier non plus que l'école des journaux dévots bave sur la France à qui mécontents et comme l'un de ces journaux est officiellement l'organe d'un archevêque, il va sans dire que l'ordre vient de haut.

Est-ce l' "Action Sociale" ou est-ce la "Vérité" qui se vantait un jour d'avoir honte du 14 juillet et de la "Marseillaise"?

A Montréal on n'en a pas encore honte, mais on est indifférent et ce n'est pas surprenant.

Ce qui l'est davantage, c'est qu'au Canada c'est au nom de la religion que l'on condamne "l'hymne révolutionnaire", comme dit la "Vérité", tandis qu'en France, des ecclésiastiques distingués en parlent amoureusement jusque dans la chaire de vérité.

L'abbé A.-D. Sertillanges — ancien Père dominicain — que le "Pays" a jadis cité, est un prêtre suspect dans notre pays de lumière. En France, c'est l'un des ora-

Dans les Dardanelles

Avec un succès ininterrompu, l'escadre anglo-française fait son chemin dans les Dardanelles, qui, de l'aven général, ne tarderont pas à s'ouvrir. Si nous n'avions devant nous que des artilleurs, il est permis de croire que l'opération serait déjà terminée.

Ce n'est pas que les Allemands, comme on voit, fassent de grandes merveilles. Ils paraissent hors d'état d'offrir à Smyrne un peu plus qu'une défense strictement honorable. Le terrible tranchemontagne von der Goltz pacha était arrivé dans cette ville pour mettre la main aux derniers travaux. Il y devait, disait-on, prolonger son séjour. Plus de nouvelles. Il a pris le train pour une destination inconnue, laissant Enver pacha aux mains du général Liman, qui sera bien embarrassé d'en faire un soldat. Tout cela ne fait pas entrevoir des prodiges.

On annonce, à la vérité, de formidables mouvements de troupes qui marchent, ou marcheront, ou auraient pu marcher vers la presqu'île de Gallipoli. Ces sortes de rassemblements n'ayant jamais pu tenir, dans les conditions d'armement les plus favorables, devant les armées balkaniques, il n'y a pas lieu de croire que les officiers allemands expédiés par Guillaume II réussissent à ordonner le ramassis d'éléments disparates que le corps expéditionnaire du général d'Amade aura mission d'aborder. On s'explique donc, sans peine, que la panique règne à Constantinople, et que les braves qui, jadis, se seraient fait gloire d'aller mourir aux remparts, s'occupent surtout de déménager. Harems, trésors particuliers et publics sont mis en route vers Brousse ou Koniah. Le sultan lui-même doit faire creuser quelque tunnel sous le Bosphore, pour gagner la campagne au premier coup de feu, pendant que Stamboul et Péra meneront leurs foules incohérentes au-devant du vainqueur.

Je ne dis rien des Jeunes-Turcs, dont la dictature sanglante sombre, comme l'autocratie chrétienne, dans l'imbécillité. Quelques-uns d'entre eux ont pu présenter de remarquables qualités d'intelligence. Il leur a manqué seulement, comme à d'autres gens dans l'histoire, une force de caractère capable de subordonner l'intérêt personnel au devoir supérieur envers le pays. Si l'expérience avait vraiment la vertu qu'on lui prête, elle pourrait être une leçon pour beaucoup de gens que je sais incapables de se poser même la question.

Quoi qu'il en soit, de 1453 à 1915, de l'entrée de Mahomet II à cheval dans Sainte-Sophie à l'art-

teurs sacrés les plus goûtés, et quand il parle quelque part, à la Madeleine, généralement, on voit le cardinal Amette se déhancher pour l'entendre et lui prêter l'appui de son autorité.

Or, dans un sermon prononcé le 10 janvier, cette année même, voici ce que disait M. l'abbé Sertillanges de la "Marseillaise":

"C'est l'hymne saint de la dévotion et le cri de la foi morale; c'est la puissante aspiration d'un peuple, et par lui de tous les peuples attachés au droit; c'est la clameur, c'est la hâte, c'est l'appel, c'est le chant de triomphe anticipé que tous les sentiments du héros de justice arrachent à sa poitrine, quand son cœur bat la charge et que son souffle a besoin de s'exhaler en une tempête de sons.

C'est l'écho terrifiant des batailles. On y parle de "sang" et "d'égorgements". On en voit à des "traitres", à des "rois conjurés", à des "fers longtemps préparés", à un esclavage promis par des "cohortes étrangères". — Etrange, d'étrange actualité de ce chant! (1) On y appelle sous les drapeaux une "victoire vengeresse" autant qu'on veut la laisser "magnanime". On fait briller en l'air, au-dessus des héros tombés et des ennemis abattus le "jour de gloire". — Par un chrétien et fut-on prêtre, fût-on en chaire, confiant dans le commentaire averti de l'auditoire religieux et français, on n'a pas peur de le proclamer aujourd'hui le chant prédestiné de la marche à l'étoile, c'est la "Marseillaise".

La religion catholique serait-elle différente en France de ce qu'elle est au Canada? C'est la conclusion logique de tout ceci.

JUNIUS.

(1) La veille du jour où ce sermon fut prononcé, le gouvernement français avait publié le rapport de la commission d'enquête sur les atrocités allemandes.

rivée du général d'Amade, un cycle de domination turque va se fermer.

Pour ce qui est de répartir des territoires et des villes, alors surtout qu'on ne les a pas encore conquis, je tiens que c'est aberration. Je veux supposer que notre gouvernement, avant de se lancer dans une opération qui fut, je veux le croire, longuement méditée, n'a pas donné moins d'attention à la préparation diplomatique qu'à la préparation militaire. Ce serait lui faire injure que d'émettre un doute à cet égard. Un jour viendra, sans doute, où quel que beau "livre jaune" nous révélera des trésors de sagesse en activité de prévision. Au général Joffre l'honneur de hâter cette journée.

Jusque-là, comment serions-nous en position de juger? On ne fait pas de la diplomatie avec des articles de journaux, et les adjudications de telle ou telle feuille sont impuissantes à résoudre des problèmes devant lesquels si longtemps l'Europe, impuissante, s'est arrêtée. Je m'interdis donc de porter, à cette heure précise, des jugements hâtifs sur de délicates controverses où les esprits les plus sages ont trop souvent vu leurs ressources épuisées. Un point me paraît acquis, et c'est déjà beaucoup: liberté des Détroits, dans un régime de communes garanties. Sur le reste, nous avons encore quelque temps pour méditer.

Je n'ai point envisagé deux hypothèses suggérées par différents journaux: massacres de chrétiens ou révolution à Stamboul. Les massacres ne paraissent pas à craindre, car il faut, en Turquie, une autorité de gouvernement pour les organiser, et ceux qui se hasarderont à déchaîner la sauvagerie turque savent qu'il s'ensuivrait, du haut en bas, de terribles représailles. A l'autre pôle des hypothèses, la révolution ne semble pas avoir beaucoup plus de chances, car elle suppose une force de cohésion quelque part, et comme il ne s'en rencontre pas d'autre présentement, à Constantinople, que la puissance allemande, la révolution ne pourrait venir que d'une soudaine coalition de toutes les peurs pour capituler. Je m'en réjouirais fort, parce que cela simplifierait les choses, mais quand les derniers ressorts de dignité humaine sont brisés, quelle autre tentation pourrait-il subsister que de l'abjecte soumission au maître du moment, quoi qu'il puisse faire, quoi qu'il puisse demander?

Il ne peut plus y avoir de Turquie, parec qu'il n'y a plus de Turcs, au sens que devrait avoir ce mot. C'est une assez bonne raison. Pour le même motif, nous voyons l'Autriche s'évanouir faute d'Autrichiens. C'est même un trait piquant dans ce désarroi matériel et moral de tant de peuples, de voir la catholique presse de Vienne (généralement rédigée par des juifs) se lamenter sur le sort de l'Islam contre qui toutes les croisades des papes furent dirigées.

C'est donc le Prophète, "Mahom", comme disaient en dérision nos ancêtres, qui appelle la vénération des folliculaires de Sa Majesté apostolique et romaine, protectrice du Saint-Siège, au point de n'avoir pu aller rendre, dans Rome, sa visite au grand-père du présent roi d'Italie.

L'Autriche qui, hier, avait le pouvoir d'écartier le cardinal Rampolla du siège de Pierre, l'Autriche dont le cardinal Gasparri disait: "Nous ne pouvons pas élire un pape contre sa volonté", l'Autriche que le pape Benoît XV se croit tenu de ménager à ce point de n'oser pas prendre parti pour "sa" Belgique, catholique irréprochable, et la France, ex-fille aînée de l'Eglise, cette même Autriche s'attendrit et pleure sur le sort du Califé, qui proclamait hier la guerre sainte contre la chrétienté. Et le pis est que les porte-parole de François-Joseph ont raison. A Vienne, à Constantinople, même effondrement, même décomposition de dégénérescence. "Des morts qui entendent des morts", c'est bien ce qu'avait annoncé le Livre.

G. CLEMENCEAU. (De l' "Homme Enchaîné").

Jean Brunson

LA VILLE S'EST FAIT VOLER

Au sujet de l'acquisition de ces propriétés du Boulevard Saint-Joseph

L'HISTOIRE INEDITE DES NEGOCIATIONS

Le zèle du contrôleur Hébert était indécent - Ses contestations d'élection

PAS PURE EAU

Congédions pour l'instant à la "Vérité" que c'est la franc-maçonnerie qui a voulu et déclenché la guerre. Mais comment expliquer que c'est la catholique et apostolique Autriche qui l'a imposée quand la France et l'Angleterre, notoirement maçonniques, s'ingéniaient à l'empêcher? Il y a une paille dans le diamant du confrère.

QU'ATTENDENT-ELLES?

Les journaux ont fait tout un tapage, il y a une quinzaine, au sujet de cet enfant égaré par une automobile appartenant, paraît-il, à M. Julien Therrien.

Les autorités de la ville Saint-Pierre devaient faire arrêter M. Therrien. Pourtant nous n'avons entendu parler de rien. Attendent-elles que M. Therrien ait pris un bref d'injonction?

POURQUOI PAS?

La "Vérité", ennemie mortelle de l'engueignement, cite avec délectation ce bijou d'ironie échappé à quelque biseornu physique:

"Nous avions des chevaux de race, des poules de race, des chiens de race, nous aurons désormais des hommes de race!"

Pourquoi pas? Pour rester à l'image et à la ressemblance du Créateur, ne doit-on pas éliminer les causes de dégénérescence et de rabougrissement au physique comme au moral? Laisserions-nous nos frères inférieurs l'effort pour rester ou redevenir "de race"?

OUI, POURQUOI?

Parlant du prochain Tricentenaire de l'établissement de la foi au Canada, l'"Evènement" dit:

"Les Pères Récollets arrivèrent en notre pays en 1615; ils bâtirent à Québec le premier sanctuaire au vrai Dieu, inaugurèrent le culte catholique au sein de la colonie et ouvrirent les missions sauvages. En toute vérité, ils fondèrent l'église canadienne."

C'est rigoureusement vrai. Mais pourquoi laissa-t-on évincer ces ouvriers de la première heure par les Jésuites, à la suite d'intrigues qui sont peu connues du gros public, mais qui seront sans doute expliquées lors des fêtes du Tricentenaire.

UNE AUTRE CONSEQUENCE

Le commerce de la fourrure canadienne a reçu de la guerre un coup presque fatal. Comme l'Europe n'achète pas, la Compagnie de la Baie d'Hudson et les Révillonnont pas acheté non plus. Aussi ne s'est-il fait que pour \$2,000 de transactions à Edmonton, Alberta, autrefois grand comptoir pour la traite. Un trappeur, ignorant des événements, arriva à cet endroit avec des peaux vertes qu'il évaluait, au cours ancien, à \$35,000.00. Il n'a pu trouver acheteur qu'à Winnipeg et pour le tiers du prix seulement.

SINE QUA NON

La réputation militaire de Joffre l'a échappé belle. Si le généralissime est encore été notoirement, on protestait, on athée, on franc-maçon, nos castors avaient tout prêts leurs meilleurs outils d'amointrissement. Or, Joffre, grâce à ces accommodements dont parle Boileau, sort suffisamment garni de religion de l'enquête de nos castors. Il bénéficie, après sursis, d'un bon brevet. On connaît le précédent: les castors de France consentant à trouver Turanne grand capitaine après qu'il eut quitté le protestantisme. Mais Alexandre, César, Pompée, Annibal et Napoléon restent innumérablement petit "mémés" pour n'avoir pas été congréganistes.

AVERTISSEMENT

Avis public est donné à la "Vérité" que si elle persiste à vendre les 37 ouvrages dénoncés de M. L. Le Len, nous finirons par les lire, et qu'ils lui seront imputables les dommages que cette lecture pourrait causer à notre orthodoxie, peut-être bien, aussi, à notre morale. Celui qui tente est aussi coupable que celui qui porte scandale, et tous deux, l'Évangile l'assure, méritent qu'on leur attache une meule au cou et qu'on les jette à la mer. Et l'eau n'est pas chaude en ce moment.

WHAT IS SAUCE FOR...

La "Vérité" s'écrite amèrement:

"Une certaine bière en est rendue à se réclamer du clergé dans ses réclames: "Notre bière est appréciée par le clergé de toutes les dénominations, prescrite par les médecins, etc."

La "Bénédictine", la "Chartreuse" et que d'autres liqueurs (vingt fois plus chargées d'alcool que la susdite bière, la Frontenac), sont fabriquées, "boomées" et vendues en tous lieux par des religieux qui en vivent en prélevant, sur les profits, une grosse part pour le Vatican. Donc...

En dépit de protestations venues de toutes parts et exprimées vertement dans plusieurs journaux l'épique conseil municipal de Montréal a décidé, lundi dernier, d'acheter \$184,000 de terrains dont la ville n'a aucun besoin. A l'hôtel-de-ville où, pourtant, on en a vu de raides, on n'avait jamais vu plus de cynisme. Dans une lettre, adressée au maire Martin vendredi dernier, et publiée dans le "Pays" de samedi, M. Rodrigue Langlois dénonçait le complot et dévoilait le truc que la majorité des échevins voulait employer pour faire adopter la chose sans heurt. Pincés, nos glorieux échevins ne se sont pas comptés pour battus et ils ont voté l'achat de ces terrains, sans détour, cyniquement.

Et l'on vit au conseil, des échevins défendre au nom de l'intérêt public une transaction aussi scandaleuse. Cela me paraissait aussi convenant que si un bandit en m'assommant au coin d'un bois, tentait de me démontrer que c'est pour mon plus grand bien. Car je l'ai déjà dit et je n'hésite pas à le répéter, la ville s'est fait voler, il n'y a pas d'autre terme.

Et quand on consulte le vote, on est tout scandalisé de voir que parmi les vingt échevins qui composent la majorité, il n'y a que des Canadiens-français. On trouve là quelques meneurs, on en trouve d'autres qui "pairent" leur vote, et surtout l'on trouve tous ceux qui notoirement se vendent.

Eh bien! les échevins anglais ont eu trop le respect d'eux-mêmes pour patanger dans une sale et parasite et sur les neuf dissidents, il y a sept échevins anglais et deux canadiens-français seulement, MM. L. A. Lapointe et La-

rivière.

Mais la chose la plus dégoûtante dans tout cela, c'est sans doute la grande part prise à la lutte par le contrôleur Hébert pour faire adopter une transaction qui bénéficierait surtout à un monsieur qui, de notoriété publique, a réglé ses deux contestations d'élections. Il peut n'y avoir aucune relation entre les deux choses, mais la décence défendait à M. Hébert de prendre une part aussi active, à ce débat.

Et puis, il fallait voir le sourire triomphant de l'échevin Ménard. Les promoteurs du "schéma" avaient dit qu'ils avaient la majorité et ils l'avaient bel et bien. Les arguments ne comptaient plus lundi, le siège des échevins était fait. Celui de l'échevin Giroux particulièrement était définitif; il se lève et déclare sérieusement que, dans le passé, il fut toujours l'ennemi du Boulevard Saint-Joseph, mais la ville a tant dépensé d'argent pour élargir le boulevard plus à l'est, qu'il faut aussi lui donner 100 pieds dans les environs de la rue St-Denis. On lui fait alors remarquer que la transaction n'affectera en rien la largeur du boulevard et qu'en réalité, la ville n'achète que des débris de lots pour rendre plus vendables les lots qu'elle possède déjà. L'échevin Giroux reste interloqué, il répète qu'il a toujours été l'adversaire du Boulevard Saint-Joseph mais qu'il faut le finir et il termine en bafoillant qu'il est en faveur de la transaction.

Au tour de cet achat de terrains, il s'est fait à l'hôtel-de-ville, une éballe éfrénée, comme on n'en avait peut-être jamais vue auparavant. Je sais tel échevin anglais

que l'on a supplié à genoux de favoriser l'affaire et je sais aussi tel échevin sur qui l'on a essayé toutes sortes de pressions, dont celle-ci en dernier lieu: sa femme est la cousine de l'un des intéressés. Et que d'autres je pourrais citer.

En somme, par cet achat de terrains dont il faut le répéter sur tous les toits, Montréal n'a aucun besoin, la ville se met tout simplement à commercer sur les immeubles.

Voici l'histoire presque inédite de toute la transaction:

Le 22 décembre 1913, M. P. N. Ménard de Lepage & Ménard, agents d'immeubles, écrivait au bureau de contrôle pour offrir exactement les terrains en question, 46,092 pieds à \$4.00.

Le bureau des avocats a qui la lettre fut référée répondit que la ville n'avait aucun besoin de ces terrains et qu'elle ne pouvait être forcée à les exproprier.

Vers le mois d'octobre 1914, il se produisit évidemment quelque chose qui démontre à M. Ménard que si lui n'a pu faire acheter ces lots par la ville, d'autres le pourront et c'est alors que se font les transactions suivantes:

Le 8 octobre 1914, M. P. N. Ménard vend à son beau-père, M. J. L. Comte, les fameux 46,092 pieds, sans que dans l'acte de vente il soit question de prix. M. Comte assume \$17,633.60 d'hypothèque et le reste "bonne et valable considération".

Troize jours plus tard, le 21 octobre 1914, M. Comte vend à MM. René Chénave, S. G. Lavolette, Dr P. E. Bousquet et autres les mêmes lots pour \$149,799.00, dont \$52,000 comptant.

Le reste, c'est l'hypothèque de

\$17,633.60 et une autre hypothèque de \$80,165.40, laquelle dernière hypothèque due par MM. Chénave et al, est le même jour transportée par M. J. L. Comte à son gendre M. P. N. Ménard.

Durant trois mois, les nouveaux acquéreurs font les morts et le 23 janvier 1915, M. S. G. Lavolette de Saint-Jérôme offre les mêmes 46,092 pieds à la ville de Montréal au même prix de \$4.00, et il donne son adresse à Montréal, 13a, Saint-Jacques, ce qui, par pure coïncidence, se trouve être aussi l'adresse de MM. Lepage & Ménard, agents d'immeubles.

La lettre est cette fois référée à M. Auclair, ingénieur qui fait un rapport hautement favorable.

Mais, il reste tout de même un point faible qui pourrait bien faire rater l'affaire si quelqu'un allait remarquer la chose. Ces terrains que le contrôleur Hébert tient tant à acheter et à payer \$184,000 ne sont évalués qu'à \$14,500. Que faire? L'évaluation n'a lieu généralement qu'en septembre de chaque année. Qu'importe! Coup sur coup, le 9 mars 1915 et au commencement d'avril, deux nouvelles évaluations sont faites qui portent ces terrains d'abord à \$47,150, puis à \$106,000.

Voilà des faits indéniables et le moins qu'on puisse dire, c'est que cette transaction est plus que suspecte, elle est scandaleuse à sa face même et tous ces petits moyens ne sont qu'autant de présumptions que la ville a été dépouillée. On prend moins de façons quand les choses sont claires, nettes et honnêtes.

Le "Pays" dénonce énergiquement ce scandale et — vox clamantis in deserto — demande une enquête... qui ne viendra pas.

M. Bourassa lâché par les castors

La vraie raison de ce divorce, c'est qu'on reproche au chef nationaliste de n'être pas encore "arrivé"

Enfin M. Bourassa doit se rendre à la douloureuse évidence et mettre le doigt dans la plaie! Est-elle assez hideuse, assez béante! Le désert se fait autour du chef nationaliste et le silence comme un suaire, l'enveloppe de ses froies draperies. C'est l'"Action Sociale" — Et toi aussi Brutus! — qui est chargée de lui donner le coup de grâce; seul un collaborateur du "Progrès du Golfe" prend la défense de M. Bourassa, quelle pitié! Alors que la presse catholique devait s'unir pour protester contre les théories subversives et anti-nationales de la feuille québécoise, on n'entend que les soupirs déchirants de cette voix du cygne par-dessus les élémens assourdis et les sifflements vipérins des castors. Jérusalem!... Jérusalem!... tu as méprisé le don de Dieu!...

M. Bourassa leur avait fait grand honneur pourtant en les prenant comme collaborateurs de son grand oeuvre. Tout indignes qu'ils en fussent, il avait daigné les associer à la gloire de sauver l'idée française, dont la langue est le symbole. Ils ne l'ont pas compris ces politiciens obtus, c'était leur assurer un bail de longue vie que de les unifier au destin de la race, leur donner des droits à la reconnaissance du peuple qu'ils auraient sauvé du péril de l'immigration et de la désagrégation qui menaçait sa nationalité. Pour suivre Charles Maurras, ce catholique athée, et instituer sur les rives du Saint-Laurent le culte de la royauté, une réverbération de fumeur d'opium, même en France, ils jettent par-dessus bord Bourassa et sa doctrine nationaliste basée sur la philosophie naturelle et à laquelle la réfection de la carte d'Europe, avec sa division logique des territoires par groupes ethniques est en train de donner raison.

Est-ce le dogme de l'impérialisme imposé aux Canadiens catholiques et au bas clergé — le haut clergé ayant toujours été hostile à Bourassa — qui doit étouffer la voix du sol, la voix du sang, la voix des morts et nous jeter dans l'abîme où viennent se confondre pour se perdre toutes les traditions et les nationalités?

Mais qu'importe à l'"Action Sociale" la survivance de la race, de la langue et le rôle qu'elle ont joué dans l'histoire, ce qu'il lui faut c'est la jouissance du moment, l'appui des puissants, c'est régner, fallût-il pour cela couper les hautes têtes et broyer de talon les aspirations d'un peuple!... Bourassa d'ailleurs aidait lui-

même à sa disgrâce en accaparant l'attention, en fixant les regards de tous sur sa brillante personnalité. Il menaçait d'être le dieu et le pontife de sa religion, il reléguait dans l'ombre les faux théologiens, les patriotes à double face. C'est plus qu'il n'en fallait pour déchaîner leur envie. Le directeur du "Devoir" n'y avait pas été de main morte. Avec le geste d'un grand seigneur, il a donné sans compter à ces faux Wetterlé qui dans son imagination, devaient travailler de concert avec lui à maintenir nos prérogatives et à conserver avec notre influence ce territoire qui conta si cher à nos pères. Avec quelle prodigalité il a versé le vin clair de sa parole vivante qui pétillait dans le cristal du verre finement taillé!... C'est à l'église Notre-Dame, on s'en souvient que fut contracté ce mariage hybride, inconvenant, entre la gent griseuse, rongeuse de balustrade et le patriotisme mystique. Les colonnes du temple gardent la vibration de la véhémence prosopopée à l'apothéose de la langue française. La quintessence du Dieu du tabernacle en fut un instant troublée, quand les applaudissements de la foule éclatèrent comme la foudre, tandis que le verbe enflammé zigzaguait dans l'espace. Alors on vit le cardinal Vannutelli s'arracher son masque de diplomate et donner l'accablade à M. Bourassa.

Cet hymen consacrait deux esclavages, rivait à la même chaîne des incompatibilités de caractères, d'impressions et d'aspiration. Comment M. Bourassa n'a-t-il pas prévu le divorce qui tôt ou tard devait briser ce lien d'occasion. C'est un aveuglement d'amoureux qui ne fait pas honneur à la perspicacité de l'homme d'Etat. Avant-il oublié la volte-face des défenseurs de la langue française au lendemain de la conquête et avec quelle merveilleuse facilité on faisait peau neuve en changeant de drapeau — oh! il sait si bien son plus du "Te Deum" de Trafalgar! Si M. Bourassa eût été un de ces politiciens qui savent si bien nager entre deux eaux et avaler une pâtée sans voir l'hameçon, à la bonne heure, il eût fait bon ménage avec ces amphibies, mais il n'était pas l'homme des compromissions. Enfin le mariage, pour cent autres raisons, portait en soi le germe de sa décomposition, non pas que Bourassa fut infidèle à la foi jurée, mais il aimait à la manière des sauvages avec des frénésies de passion féroce qui lui faisaient mordre la bien-aimée,

après l'avoir adorée à genoux. Plusieurs fois ses baisers laisseraient des bleus sur la peau liliale de l'épouse et c'est après l'avoir tirée par les cheveux qu'il la criblait de madrigaux... On lui a pardonné, mais on s'est souvenu, et, sans regret, on soulève le joug.

La vraie raison de la rupture, c'est qu'après un lustre d'adoration, on lui reproche de n'être pas encore arrivé. Il est naturel sinon raisonnable de préférer une réalité à une probabilité, un homme au pouvoir à celui qui le sera! Et seule une voix lointaine pour protester contre l'extracisme qui pèse sur Bourassa. Le "Progrès du Golfe" est une petite feuille locale dont l'opinion ne pèse guère et M. Bourassa doit sentir qu'il a toujours été lâché. On a bien voulu lui laisser l'illusion qu'on formait la jeunesse à son intention, qu'on enseignait les jeunes âmes de théories nationalistes, mais il sait tant que d'autres la valeur de ce qu'on inculque dans les consciences à coups de paternités et de pensums. Cette cascade, et tout ce qui y adhère, on s'en débarasse avec joie en sortant du collage.

Vraiment Bourassa a escompté,

plus qu'il ne faut, la naïveté de ses collaborateurs en leur donnant sous le nom de nationalisme, le libéralisme intégral des Dorion, des Drouin, des Laflamme. Sans la corde et le sac, c'est la doctrine de Papineau avant que nos arrivistes l'aient châtée de son idéalisme et de ses principes de liberté.

Tout d'abord les castors se parèrent de leur conquête, cet ange rebelle qu'ils attachèrent à leur char leur fit grand honneur, ils avaient de si ternes recrus qu'ils firent sonner bien haut celle-ci, ravis de voler à l'ombre détestée de l'aïeul une proie étincelante. Mais Bourassa se retrouve aujourd'hui avec les éclats de cette force sociale illusoire qui s'est brisée entre ses mains comme une bouteille en verre.

Ce sera notre éternel regret de penser que le seul homme libre que nous ayons eu ait été un homme enchaîné!...



A la commission scolaire

LES NOUVEAUX MEMBRES

Il y aura bientôt des changements à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Au mois de juin prochain, le terme de trois des membres s'achève, celui de M. le juge Lafontaine, représentant du gouvernement provincial, celui de M. le curé Corbeil représentant de l'archevêché et celui de l'échevin Giroux, représentant du conseil municipal.

Le gouvernement offrira probablement à M. le juge Lafontaine un autre terme et nous espérons qu'il acceptera car c'est l'un des membres les plus dévoués de la Commission. On prête à l'archevêché le projet de nommer Mgr Lepailleur, le nouveau curé de la Longue-Pointe. Quant au conseil municipal, il est avéré que l'échevin Giroux sera de nouveau candidat; le seul adversaire qui l'ait jusqu'à maintenant c'est l'échevin Dubéau.

Nous espérons toutefois que le conseil aura plus de choix que cela, car ce serait un affront et une honte de renvoyer M. Giroux à la Commission les Ecoles, et ce serait un désastre d'y envoyer M. Dubéau.

PRO GERMANIA

Désespérant d'avoir à leur entière dévotion un des grands quotidiens existants de New-York, ne priant aucunement le teutonisme intermittent et d'ailleurs sans poids moral des "yellow dailies" de M. Hearst, les Allemands de l'endroit sont à faire souscrire du stock au montant de \$1,600,000 à \$5 l'action, en vue d'avoir un organe quotidien new-yorkais bien à eux. Sa publication commencera aussitôt que \$600,000 seront versés. La rédaction sera confiée à des Allemands-Américains et à des Irlandais du groupe du "Gaelic American".

TAINTED MONEY

Les Chevaliers de Colomb de Québec ont voté \$50 comme souscription au fond des écoles bilingues d'Ontario. Cet argent, contenant à sa source même, sera certainement refusé par les castors du "Droit". Il ne faut jamais accepter le secours venant de mains suspectes. C'est un sacrifice pénible pour le "Droit", qui a l'apprêt fort développée; mais comme dit l'Autr, avec les principes, pas de "fafinage"!

LE MAGASIN EDISON

DE MONTREAL

N'ACHETEZ PAS de machine parlante avant d'avoir entendu

Le NOUVEAU PHONOGRAPHE (DIAMOND DISC) d'EDISON

L'invention favorite de THOS. EDISON

Aucune aiguille à changer. Pas de grattage. Records indestructibles.

ENTENDEZ-LE AUJOURD'HUI AUX QUARTIERS GENERAUX

LAYTON BROS.

550, STE-CATHERINE OUEST, COIN STANLEY

POUR VOS IMPRESSIONS

Telles que ENTETES DE LETTRE, ETATS DE COMPTE, CARTES D'AFFAIRES, CARTES DE VISITE, LETTRES DE FAIRE PART, ainsi que PANCARTES, PLACARDS, PAMPHLETS, JOURNAUX, Etc.

Venez ou téléphonez à

MAIN 1698

et notre représentant ira vous soumettre nos prix.

MERCANTILE PRINTING

GUS. FRANCO, Prop.

306, Rue St-Paul, - MONTREAL

APPARTEMENTS AU CHOMEDEY - A LOUER

Chemin de la Côte-des-Neiges — Côté ouest — Un peu au-dessus de la rue Sherbrooke.

HAUTE CLASSE — CONFORTABLES — EXCLUSIFS

Les appartements dans cet édifice neuf et à l'épreuve du feu contiennent tout ce qui concourt au confort, à la commodité et à l'attraction. Planchers en bois dur, foyers avec tube à cendres, bains dallés, quelques-uns avec douche, glacière centrale dans le sous-sol, poêle à gaz et glacière dans chaque appartement; accessoires électriques de dessins élégants; voûte murale et téléphone à l'intérieur dans chaque appartement; monte-charge de la cuisine au sous-sol.

The Cradock Simpson Company, THE TRANSPORTATION BUILDING

Main 8090. 120, Rue Saint-Jacques, Montréal

Le Riendeau Inaugurera

Bientôt son hotellerie agrandie et améliorée de la manière la plus moderne Cuisine et service général de première classe.

58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL.

Tél. Privé, Main 1121. Tél. Public, Main 6131

LE CHAMPAGNE G.H. MUMM & CO.

EST TOUJOURS LE VIN DES ROIS

Le plus recommandable par son goût exquis, sa qualité et son bouquet.

S. B. TOWNSEND, LIMITED. Seuls Agents pour le Canada, - MONTREAL.

CA LE FATIGUE

Une lettre de M. Médéric Martin

M. Rodrigue Inglois a reçu la lettre suivante, cette semaine, en réponse à la lettre qu'il adressait vendredi dernier au maire de Montréal et que le "Pays" a publiée dans son dernier numéro.

Montréal le 12 avril, 1915. Monsieur R. Langlois, 925 Power Building, Cité.

Cher monsieur, J'ai bien reçu votre longue lettre du 9 courant et vous remercie des excellents conseils qu'elle contient.

Mais vous avez bien tort de vous mettre martel en tête; dissipez vos craintes et pensez bien que ce que vous voyez et ce que vous entendez, je l'ai vu et entendu bien avant vous; tout en n'en ayant pas l'air.

Vous me demandez d'user de mon droit de veto; laissez-moi vous dire qu'il appartient à moi seul de décider quand le maire devra user de ses prérogatives.

Ne vous occupez pas tant de moi, cela vous fatigue et moi aussi.

Bien à vous, MEDERIC MARTIN.

(Signé) MEDERIC MARTIN. Ainsi ce bon M. Martin était au courant du complot et il n'a rien dit. Il en sait bien d'autres aussi, mais il ne dit rien non plus.

Nous en sommes tout surpris, mais ce qui nous surprend davantage, c'est d'entendre le maire de Montréal si désireux de donner une administration honnête à notre ville, déclarer à un journaliste dont toute l'ambition est d'empêcher la ville de se faire voler — l'affaire du bain de la rue Amherst, l'affaire de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge, l'affaire de ces terrains du Boulevard Saint-Joseph, l'affaire Hirsch de la Côte-des-Neiges et nombre d'autres interventions que M. Martin connaît seul, sont là pour le prouver — ce qui nous surprend davantage, disons-nous, c'est d'entendre le maire de Montréal déclarer à ce journaliste: "Ne vous occupez pas tant de moi, cela vous fatigue et moi aussi".

Des deux, nous sommes enclins à croire que c'est M. Martin qui est FATIGUE davantage, et ce n'est pas à son honneur.

L'HYGIENE DU BOXEUR

Une des premières curiosités à l'endroit du vainqueur du nègre Johnson fut de savoir quelle était son hygiène.

C'est plutôt compliqué. Peut-être aimera-t-on à savoir quelle est celle de Charpen-tier, le champion français avec lequel, peut-être, le champion américain se mesurera un jour.

Nous citons ses propres paroles, qui datent de très peu avant la guerre: "Je me lève tous les jours à huit heures. Je vais me promener pendant une heure. A neuf heures et demie, petit déjeuner. A midi, déjeuner suivi d'une courte promenade d'une demi-heure. A trois heures, culture physique, mouvements de gymnastique suédoise pour entretenir la souplesse de tous mes muscles.

Puis, je fais du saut à la corde et du "punching-ball". Le tout dure une demi-heure à raison d'environ dix minutes pour chacune de ces trois sortes de travail. Je termine par trois reprises de boxe de trois minutes chacune. Bouche et massage ensuite. A sept heures, dîner, promenade, distractions, et à dix heures, dîner, promenade, distractions, et à dix heures et demie, je vais me coucher.

Vous voyez que c'est simple et à la portée de tous. Jamais je ne m'écarte de cet emploi du temps, sauf les jours qui précèdent les combats, où j'augmente le nombre et la durée des reprises de mon entraînement.

Au point de vue nourriture, je suis un grand mangeur de viandes, — viande saignante, que j'arrose copieusement de bière blonde. J'ai souvent entendu dire que la bière alcoolisait ceux qui la lavaient. Jusque-là, Dieu merci je ne m'en suis pas aperçu, en ce qui me concerne."

SEAL BRAND



CAFE

Aussi près de la perfection que vous puissiez l'avoir en ce monde.

CHASE & SANBORN MONTREAL

LA GUERRE ET LA TEMPERANCE

La presse universelle s'agite beaucoup en ce moment autour de la question de la tempérance. Comme conséquence des effets désastreux de la guerre européenne elle est, semble-t-il, amenée à voir dans la prohibition absolue un moyen de conjurer la crise économique qui affecte en ce moment le monde civilisé.

Ces réformateurs sont pleins de bonnes intentions. L'enfer en est pavé... Mais ils ont le grand tort de confondre la question de sentiment qu'est la tempérance, avec la question de fait qu'est la crise économique dans laquelle sont plongées les nations du monde, par suite de l'effroyable conflit. Prétendre que la guerre aura pour effet de forcer les pays d'Europe à adopter des mesures permanentes de prohibition, c'est une bêtise et une maladresse. Une bêtise, parce que, en général, ce n'est pas vrai; une maladresse parce que cela ne sert à rien qu'à indisposer contre eux parangons de vertu, tous les gens de bon sens et d'esprit.

En France, en Angleterre, comme en Allemagne et en Russie, les questions d'ordre fiscal ont leur place à côté et au-dessus des questions d'ordre moral de la nécessité pour les gouvernements d'Europe de se procurer des revenus en recourant à l'impôt augmenté après la guerre au lieu de diminuer, et tant que le commerce de l'alcool continuera d'être à la baisse, il n'y a pas lieu de croire qu'on se résoudra à le supprimer.

Le pourrait-on seulement? L'erreur profonde c'est de croire qu'on peut forcer le peuple à être tempéré par un moyen de lois. Toutes les lois somptuaires sont plus ou moins tyranniques et on se refuse à croire qu'un gouvernement consentirait à adopter une mesure aussi draconienne que celle de la prohibition absolue dans un but de moralité. Il est remarquable, comme le fait constater le "Times" de Londres, qu'en Angleterre, où il est plus question de prohibition qu'ailleurs, depuis que l'impôt sur la bière a été augmenté, la consommation des spiritueux a augmenté dans des proportions fantastiques, pendant que la consommation de la bière diminue d'autant.

LE DERNIER CHANSONNIER ROMANTIQUE

Les amis de M. Marcel Legay ont conduit aujourd'hui sa dépouille au petit cimetière Saint-Vincent qui couronne Montmartre et qui est bien l'asile calme et champêtre qu'avait dit souhaiter le vieux chansonnier à l'âme légère. Ces amis sont venus de partout, car Legay tenait de tous les mondes, des cénacles littéraires et des caveaux. Il était une des dernières figures de la bohème aux longs cheveux; mais son débraillé était si naturel qu'il le rendait plus aimable. Il ne se vantait point de l'instabilité de sa vie comme d'une noblesse; il ne s'en exalta point non plus. Il était ainsi, et continuait de vivre en chantant.

Depuis quand chantait-il? Nul ne le sait exactement. Quelques-unes de ses légendes le représentent encore gamain, chantonnant déjà quand Salis n'était pas né au succès. D'autres l'ont voulu successivement mineur, soldat, ouvrier, paysan, ayant été vraiment le héros de ses poèmes. Ce qui reste, c'est qu'il était fils du Nord, de ce pays même que l'Allemand occupe aujourd'hui. Il gardait de sa patrie aux sévères beautés un souvenir toujours ému:

Écoute mon cœur, écoute la harpe Du vent de chez nous, des pays d'Artois!

C'est un très vieux air, des bords de la Scarpe Qui chante aujourd'hui tout comme autrefois.

Quand, de sa voix éraillée, il entonnait cette romance, il y avait dans son accent un peu de nostalgie. Il ne fut jamais tout à fait un chansonnier parisien; il ne suivit jamais la mode chansonniers; il ne perdit jamais cette tendresse et cette candeur qui le singularisaient en plein Montmartre et faisaient rendre à sa poésie un son bien français.

Il était chansonnier plutôt que poète mais tel poème de lui peut être lu avec plaisir. Il eut toujours une sorte de dignité littéraire et ne consentait point aux faciles réussites.

S'il n'avait point été vieilli, il fut devenu peut-être le chanteur populaire de la guerre présente. Il avait le lyrisme, l'entrain, l'élan et la foi qu'il faut pour cela. Mais sa voix s'assourdisait de puis longtemps et elle s'est éteinte, au moment même où triomphait tout ce qu'a chanté ce poète simple: la générosité, l'héroïsme, la fierté. Au creux du petit creux pauvre où repose maintenant son corps usé, lui viendront des échos du grand vent qui passe sur la France et où il reconnaîtra "un très vieux air": Qui chante aujourd'hui tout comme autrefois.



LES IDEES DE M. MAHEU

Quand je marchais au catéchisme, on nous disait que même pour sortir tous les damnés de l'enfer, il ne faudrait pas conter un mensonge. Certains échevins auraient trouvé ce principe exagéré, pour le moins, car ils admettent volontiers qu'il y a des circonstances où il faut savoir mentir, spécialement quand c'est pour se sauver soi-même de la réprobation temporelle, de payer des dommages-intérêts. A la commission royale, ou devant un juge enquêteur, on n'est pas tenu de dire la vérité, toute la vérité, ce serait stupide. Qui peut forcer un homme à s'incriminer ou se mettre la corde au cou? D'ailleurs, toute vérité n'est pas bonne à dire, c'est évident. Si l'on vous demande par exemple: "Fréquentez-vous des mauvaises compagnies ou avez-vous des boodlers pour amis?", vous devez répondre un doigt sur les lèvres: "Non!", car on en conclurait: "Qui se ressemble, s'assemble" et votre vertu souffrirait de ce contact compromettant.

Lors de l'accident dont un édile a été la cause, quand son automobile a écaboulé un enfant, le devoir d'un homme qui n'aurait pas été échevin eût été de sauter à bas de la voiture et de secourir le petit blessé? Mais peut-on exiger qu'un père consent ait des entrailles pitoyables pour un futur électeur encore privé du droit de mettre sa croix dans l'urne? Quand même il eût penché sa figure sympathique sur le jeune moribond, ça ne l'aurait pas rassuré, héin? Et il aurait été obligé de payer le médecin ou d'indemniser la victime! Dans ces cas difficiles, on oublie qu'on est homme, on se bouche les oreilles, on lance la machine à toute vitesse et l'on disparaît dans la nuit noire comme un loup qui vient d'étrangler une poule. Et ni vu, ni connu!... Seulement il faut user de ces expédients avec modération. "Tant va la cruche va à l'eau" qu'à la fin elle se brise", dit le proverbe. Et l'œil d'un policier, parvient à reconnaître les fuyards et leur voiture couleur du temps. Ils avaient compté sans cette prunelle qu'on a comparée à celle d'une morue par trop desalée et dont les intermittences avaient quelque ressemblance avec ces nuages qui voilent la face de la lune. On a même dit qu'ils étaient comme l'arc-en-ciel et n'apparaissaient qu'après les mauvais temps!... Amende honorable à cet œil qui cesse de regarder en dedans et se pose tel un verre luisant sur le nez des rodeurs de nuit pour les dénoncer à la justice, juste au moment psychologique! Ces yeux n'étaient pas en verre, et quand on les voit bailler au soleil tels des huîtres, sachons qu'ils deviennent phosphorescents la nuit et, mieux qu'une lanterne sourde, dénichent un numéro et fouillent l'ombre de leur rayon perquisiteur.

Louons le seigneur qui aime ses serviteurs et leur donne l'opportunité d'expier leurs fredaines dans ce monde-ci, afin de leur garder, avec tous ses fleurons, dans le temps comme dans l'éternité, leur couronne "d'éclus"! Amen.

Arthur Maheu

JUSQU' AUX MOUTONS

M. Bourassa nous saura peut-être gré de porter à sa connaissance que l'Américain accapare le Canada par autre chose encore que l'argent. Ainsi, l'an dernier, malgré ses ranches, ses pâturages, ses côtesaux abruptes si propices à l'élevage du mouton, la Colombie-Anglaise a importé des États-Unis 70,000 moutons. Elle ne s'est pas adressée à sa province sœur de Québec, la malheureuse! où elle aurait en l'article frisé, doctou et orthodoxe, ô combien!

"Un homme n'est pas vieux qu'il se sent", est un vieux dicton dans lequel il y a beaucoup de vrai. Mais combien y en a-t-il qui se sentent et qui ne le sont pas? Ce n'est pas un remède de pharmacie. Des agents spéciaux le fournissent. Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 19-25 St. Hoyme Ave., Chicago, Ill. E.-U. d'A. Il est adérisé libre de tous droits.

LE CORRESPONDANT

Revue périodique paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

25 MARS 1915 L'Allemagne et le fer.— La frontière du traité de Francfort: Fernand Engender, député du Calvados. Silhouettes de guerre.— Le général Maunoury: Miles. L'Italie pendant la guerre: Vte Combes de Lestrade, correspondant de l'Institut. En campagne.— Impressions d'un officier de légèrè.— VI: Marcel Dupont. La défense nationale et l'armature végétale de la France: Paul Descombès. Romans d'Allemagne: André Bellessort. La guerre et l'organisation internationale de la charité en Suisse: Max Turmann, correspondant de l'Institut. La trajectoire Prussienne: Octave Dinant. Cantinière de la Croix-Rouge: M. Héty. La préméditation allemande, dénoncée par un livre anglais en 1912: Firmin Roz. Les oeuvres et les hommes: Louis Joubert. Chronique politique: Intérim. Bibliothèque bibliographique. Prix de l'abonnement: Paris, Départements et l'étranger: un an, 35 fr.; six mois, 18 fr.—Bureaux de "Correspondant", rue Saint-Guillaume, 31.

Les prisonniers allemands en France

Seront traités comme les prisonniers français en Allemagne

La réponse écrite de M. Del cassé, la réponse verbale de M. Millerand aux questions que je leur ai posées relativement aux prisonniers indiqument déjà un commencement de satisfaction donnée à l'opinion publique, très émue des traitements infligés à nos soldats captifs en Allemagne, et qui se prononce nettement pour la réciprocité; mais ces notes officielles ont paru un peu vagues. Aujourd'hui me parvient enfin des précisions. L'ordre ministériel applique aux prisonniers allemands un régime qui se rapproche de celui des camps de concentration en Allemagne, mais qui est encore beaucoup plus favorable: 125 grammes de viande par jour, avec 700 grammes de pain; Défense d'acheter à la cantine boissons et douceurs; Correspondance limitée; Suppression du tabac; Suppression des centimes de poche; Défense de posséder plus de 25 francs; La discipline, sans être très rigoureuse, ne permet plus les promenades en liberté, ni les fantaisies tolérées au début de la guerre; Chacune des décisions prises a fait l'objet d'une communication avec explications aux prisonniers. Ils sont avisés que les avantages dont ils jouissaient leur sont retirés parce que leur gouvernement les refuse à nos soldats. C'est donc — et ils le savent — audit gouvernement qu'ils doivent s'en prendre des privations nouvelles qui leur sont imposées.

Dans quelle mesure tiendra-t-on compte à Berlin de la ferme résolution de réciprocité que nous ne saurions trop approuver? "Dans un pays de caste tel que l'Allemagne, n'écrit un de mes correspondants, le gouvernement se précipitera peu du sort fait aux simples soldats. Il faut attendre les officiers. C'est le point sensible." Rien de plus juste. En Allemagne, nos officiers sont considérés, ou peu s'en faut, comme des prisonniers de droit commun, en ce qui concerne l'installation, la correspondance et la règle de vie. Nous savons que tel général doit l'obéissance et le respect au moindre garde-chiourme insolent et rageur, toujours prêt à humilier l'adversaire malheureux. Il importe donc de ne pas laisser un traitement de faveur à l'officier allemand prisonnier, et surtout de ne pas tolérer de sa part des accès de hauteur et d'insolence singulièrement déplacés. Nous enseignerons aux hobereaux l'égalité.

Nous avons déjà dit que le roi d'Espagne a désigné un délégué spécial pour visiter les camps, au nombre de plus de soixante. Bien-tôt, le gouvernement français fera donc à quoi s'en tenir, de façon détaillée, sur les installations, les diverses des soldats français chez l'ennemi et sur les règlements non moins divers auxquels ils sont soumis.

D'autre part, les neutres qui ont accepté le noble rôle de protection vis-à-vis des prisonniers obtiennent-ils en communication complète, nous voulons l'espérer, des listes des malheureux civils ou militaires qui se trouvent en captivité. L'Allemagne ne peut invoquer même un prétexte aux refus jusqu'à présent opposés.

Sur ce point encore, s'il le faut, nous rappellerons que le système de réciprocité est, avec un ennemi sans foi, sans humanité qui fait la guerre comme aux temps de la pire barbarie, le seul moyen de l'amener à composition.

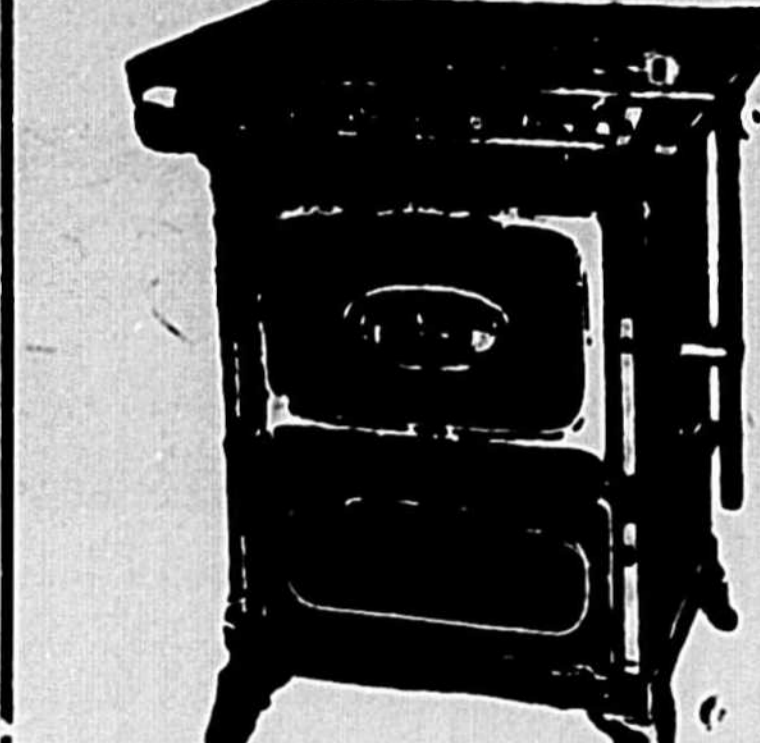
H. GALLI, député de Paris.

BIBLIOGRAPHIE

"Les Origines de la guerre européenne", par M. Aug. Gauvain et "La Guerre vue d'une ambulance", par M. l'abbé F. Klein. M. A. Gauvain dirige la politique étrangère du "Journal des Débats" depuis l'automne de 1908. Il a donc vu se dérouler, jour par jour, la politique européenne depuis la proclamation de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, en octobre 1908, jusqu'au conflit austro-serbe qui a été l'occasion, au mois d'août dernier, de la guerre européenne. Observateur attentif et critique indépendant, averti par l'expérience d'un séjour de plus de quinze ans à l'étranger, il a pu discerner, à travers les événements de première importance, ce qui est le plus important de plus de six ans, les mobiles dirigeants des gouvernements allemand et austro-hongrois. Si, la préméditation de la guerre de la part de l'Austro-Allemagne ressort à l'évidence de ce récit méthodique, cela tient à l'enchaînement irrésistible des circonstances relatives, et non à une argumentation de polémiste. Aucune protestation germanique ne prévaut contre cette démonstration qui dissipe toutes les confusions laborieusement établies par les gouvernements agresseurs.

C'est de l'Ambulance américaine de Neuilly, dont il est l'aumônier, et qui est une des plus importantes de la France entière, que l'auteur évoque pour nous ces visions de la guerre. Dès le début de septembre, l'abbé Klein arrivait à l'Ambulance pour y recevoir les premiers blessés. Et depuis, sans interruption, surviennent les blessés de la guerre des tranchées et les évacués des hôpitaux que l'Allemagne bombarde: des Français, des Anglais, des Africains. En conversation quotidienne avec ces héros, l'auteur n'avait qu'à ouvrir ses oreilles pour recueillir des récits superbes; témoin de leurs souffrances et de leur résignation, de

Pas seulement utile, mais économique aussi!



Si ce n'était qu'une affaire de confort et non aussi une d'économie, vous pourriez hésiter; mais quand vous pouvez épargner du travail ET DE L'ARGENT AUSSI il n'y a pas de raison possible pour ne pas au moins étudier ce poêle.

Employez le gaz, c'est le meilleur conseil à la ménagère. Alors quand vous voulez un poêle, non réchauffant même en activité, propre, économique et toujours prêt: NEW 10D PERFECT.

Un véritable ami de la ménagère.

10-D NEW PERFECT Venez à nos salles d'étalage nous demander à voir les différents modèles exposés; celui qui vous conviendra le mieux s'y trouve. Le NEW 10D PERFECT est un poêle peu cher mais absolument pratique; il est bien fait, avec fini émail noir et nickelage. Vous aimerez sa jolie apparence.

CUISINER EST UN PLAISIR

Beaucoup d'espace, d'un usage propre et belle apparence. Pas d'odeur en chauffant et aucune dépense quand il ne sert pas.

Prix au comptant \$21.00 ou par paiements faciles de \$3. comptant et \$1. par mois pendant 20 mois

The Montreal Light, Heat & Power Company

EDIFICE POWER Coin Craig et St-Urbain Tél. Main 4040. SUCC. HAUT DE LA VILLE 358 Ste-Catherine Ouest Tél. Uptown 4310. SUCC. RUE MONT-ROYAL E No 1007 Tél. St-Louis 9090. SUCC. DE L'EST 834 Ste-Cath., Mais. Tél. Lassalle 1850. SUCC. LACHINE 55 N-Dame Lachine Tél. Lachine, 385.

LE KAISER RONCHONNEUX

Le souverain le plus difficile que j'ai eu à servir, raconte un ancien serviteur de la maison royale d'Angleterre, est assurément le kaiser. Il était dans son habitude de critiquer les différents objets d'art décorant les chambres mises à sa disposition, en tentant de faire ressortir leurs défauts aux yeux de ses suivants et le comparant avec des épithètes péjoratives avec certaines oeuvres d'art en sa possession. Au château de Windsor, il ne manquait jamais de trouver dans sa chambre un buste de lui-même qu'il avait donné au roi Edouard à l'époque où ce dernier monta sur le trône. La cour était réunie à Windsor quand ce buste arriva dans des caisses d'emballage colossales. Lorsque le roi le vit, ce buste, il dit en riant à sir Arthur Ellis, alors régisseur de la maison royale: "Dites donc, Arthur, il faudra toujours veiller à ce que cette affaire-là soit bien vue quand l'empereur viendra ici: en temps ordinaire on la relèguera dans l'armoury!"

"L'armoury" était le nom qu'on donnait à une chambre d'un sous-sol où un certain nombre de peintures, de sculptures sans valeur, de vieilles armures étaient emmagasinées. C'est là qu'on devait reniser le buste du kaiser.

Quelques années plus tard, le kaiser fit son séjour à Windsor. Le roi Edouard, avant son arrivée, vint jeter l'œil du maître sur les appartements qu'on préparait pour "Lui". Soudain il s'arrêta: "Où est le buste de l'empereur?"

"Dans l'Armoury", sire, répondit sir Arthur.

"Au nom du ciel, allez vite le chercher, mettez-le à la place la mieux exposée que vous pourrez trouver, ou nous enlèverons demain l'empereur en laques les portes et Dieu sait les complications qui pourraient suivre.

Le buste du kaiser fut placé ainsi que le roi l'avait conseillé dans le salon bleu. Le kaiser fut enchanté de le voir là et déclara à maintes reprises que c'était le chef-d'oeuvre de l'artiste qui l'avait exécuté.

LE POILU

Et la géographie

Un jeune homme de Melun était parti pour l'armée comme fantassin. Il vient de rentrer chez lui. Il a reçu plusieurs blessures. Il boit très fort, mais le moral est bon. On lui demande: "Où l'es-tu battu?" "Je ne sais pas..." "Tu ne sais pas dans quel pays tu as été blessé?" "Non... Je vais vous dire. Au moment de la mobilisation, j'ai été envoyé à Bourges où se formait mon régiment. Là, un beau matin, on s'est embarqué dans un train. On a roulé deux jours. On est descendu. On a marché. Le premier jour j'ai reçu une balle dans la fesse. Le second, une dans le mollet. Le troisième, une dans la tête. On m'a ramassé, on m'a pansé. Et puis, on m'a hissé dans un train. En cours de route, un major me dit: "T'es de Melun? Eh! bien, nous y sommes justement. Descends. C'est encore chez toi qu'on te soignera le mieux. Je suis descendu et me voici!"

"Et comment te sens-tu? lui demande-t-on." "Pas mal... Je boite encore, vous voyez. Mais je pense que d'ici une huitaine, il n'y paraîtra plus. Alors je retournerai là d'où je viens."

"Mais tu ne sais pas d'où tu viens." "Ça ne fait rien! J'y retournerai quand même!"

PARC SOHMER

DIMANCHE, 18 AVRIL 1915. (A 3 ET 8 P. M.). GREAT DARING DUKE.—Le seul singe au monde conduisant un vélo. Numéro sensationnel. LITTLE SONG BIRDS.—Chant, musique et danses. PRINCE RUDINI & CO.—Magicien extraordinaire; Nouveauté orientale. THE JUGGLING BOWERS.—Jongleurs avec clubs. TAMA & TUDA.—Bicyclistes et équilibristes. CARLTON SISTERS.—Chant et danses. LA MUSIQUE DU PARC sous la direction de M. Théo. Vandermersch, dans un répertoire nouveau. ADMISSION 10 CENTS.

THEATRE CANADIEN-FRANCAIS.

"Le Petit Incendiaire", de Fernand Meynet, la semaine dernière, a beaucoup plu aux nombreux habitués de ce théâtre. La mise en scène était des mieux agencées et les rôles en général ont été bien rendus. Nous mentionnerons particulièrement Mmes Bella Ouellette, E. Vertheil, J. R. Tremblay et Mlle Germaine Giroux; MM. Julien Daoust, J. R. Tremblay, A. Leclaire, W. Villeraie, Meussot, etc., ont fort bien secondés ces dames dans leurs rôles respectifs.

La semaine prochaine nous aurons le célèbre drame de MM. Bourgeois et d'Ennery, "Coeur Brisé", en cinq actes. Cette pièce nous ménage des émotions fortes, variées, ressortissant de la vie réelle. Donc, ne manquez pas d'aller au Canadien-Français, la semaine prochaine.

ENSEIGNES

FRED. MORGAN

636 STE-CATHERINE OUEST, Coin Crescent. Westm. 4045. Tels. Up. 2703. MONTREAL.

ASSOCIATION DE LA PAROLE LIBERALE

Une assemblée de cette association aura lieu lundi, le 19 courant, à 8 heures P. M., aux bureaux de l'Organisation Libérale, 50, rue St-Jacques, à laquelle réunit l'honorable M. W. G. Mitchell, le nouveau trésorier provincial, portera la parole.

THEATRE CANADIEN-FRANCAIS

Semaine du 19 Avril. "Coeur Brisé" Drame en 5 actes. par MM. BOURGEOIS et d'ENNERY Chants spéciaux par Mme BELLA OUELLETTE.

ORPHEUM

SEMAINE PROCHAINE EDDIE FOY ET SEPT PETITS FOY

7 — AUTRES NUMEROS — 7 Concert tous les dimanches.

PARC SOHMER

Tous les Dimanches (à 3 et 8 p.m.) 7—Numéros de Vaudeville—7 —ET— LA FANFARE DU PARC (Théo. Vandermersch, Conducteur) ADMISSION, 10c.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

EXPOSITIONS PANAMA-PACIFIQUE.—TAUX REDUITS POUR San Francisco, Los Angeles et San Diego, via toutes les routes, du 1er mars au 30 novembre.

Bureaux en Ville 122, rue St-Jacques, angle St-François-Xavier—Tél. Main 6915 Hotel Windsor — Uptown 1187 Gare Bonaventure — Main 828

COMPAGNIE DES TRAMWAYS

SERVICE DE LA BANLIEUE

HORAIRE DE 1914-15

LACHINE.—Du Bureau de Poste. Service de: 10 m. de 5.40 a.m. à 8.00 p.m. 20 m. de 5.00 a.m. à 4.00 p.m. 30 m. de 4.00 p.m. à 7.10 p.m. 20 m. de 7.10 p.m. à 12.00 min.

DE LACHINE. Service de: 20 m. de 5.30 a.m. à 5.50 a.m. 10 m. de 5.00 a.m. à 4.00 p.m. 20 m. de 4.00 p.m. à 8.00 p.m. 30 m. de 5.00 p.m. à 12.00 p.m. Dernier tramway extra à 12.50 a.m.

SAULT-AUX-RECOLLETS ET SAINT-VINCENT DE PAUL. — De Saint-Denis à Saint-Vincent. Service de: 20 m. de 5.15 a.m. à 8.00 a.m. 10 m. de 5.00 a.m. à 4.00 p.m. 15 m. de 4.00 p.m. à 7.00 p.m. 20 m. de 5.00 p.m. à 8.00 p.m. 30 m. de 5.00 p.m. à 11.00 p.m. Tramway pour Henderson, 12.00 a.m. Tramway pour St-Vincent, 12.40 a.m.

DE LACHINE à St-Denis. Service de: 15 m. de 5.45 a.m. à 8.30 a.m. 20 m. de 5.00 a.m. à 4.30 p.m. 15 m. de 4.00 p.m. à 7.00 p.m. 20 m. de 5.00 p.m. à 8.30 p.m. 30 m. de 5.00 p.m. à 11.15 p.m. Tramway de St-Vincent à 12.00 a.m.

CAITHERVILLE.—De Snowdon Jet. Service de: 20 m. de 5.20 a.m. à 8.40 p.m. 40 m. de 8.40 p.m. à 12.00 min.

De Cartierville. Service de: 20 m. de 5.40 a.m. à 9.00 p.m. 40 m. de 9.00 a.m. à 12.00 a.m.

MONTAGNE.—De l'Ave. du Parc et Mont-Royal. Service de: 30 m. de 5.40 a.m. à 12.00 min. DE l'Ave. Victoria. Service de: 20 m. de 5.50 a.m. à 12.30 min. DE l'Ave. Victoria à Snowdon. Service de: 10 m. de 5.50 a.m. à 8.50 p.m. HOUT D'ELIEN. Service de: 60 m. de 5.00 a.m. à 12.00 min.

TERRAUVILLE. Service de: 15 m. de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. 30 m. de 5.00 a.m. à 8.00 p.m. 15 m. de 8.00 p.m. à 7.00 p.m. 30 m. de 7.00 p.m. à 11.00 p.m.

POINTE AUX TREMBLES. Service de: 15 m. de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. 30 m. de 5.00 a.m. à 8.00 p.m. 15 m. de 8.00 p.m. à 7.00 p.m. 30 m. de 7.00 p.m. à 11.00 p.m. 60 m. de 11.00 p.m. à 1.00 a.m.

L'AFFAIRE GIROUX

Le juge Lafontaine voudrait qu'on prenne une action — Le chanoine O'Meara préférerait enterrer l'affaire

La décision de la Commission des Ecoles Catholiques au sujet de l'attitude à prendre sur l'affaire Giroux est encore retardée et assez longuement. Il faut attendre que M. le sénateur Béique ait étudié toute la preuve faite devant le juge Mercier et se prononce. Cela prendra un mois, deux mois peut-être, trois mois, qui sait? mais la commission n'est guère pressée. Le "boodlage" — si "boodlage" il y a eu — se serait fait durant l'été de 1912 et trois ans après, reste encore impuni.

M. le juge Lafontaine a compris que la Commission avait assez traîné les choses en longueur et qu'il fallait en définitive prendre une décision quelconque et il a proposé, mardi soir dernier, que la Commission, comme le lui disait M. Béique, prenne immédiatement une action au civil en remboursement de l'argent fraudé.

La majorité des commissaires a cependant préféré attendre l'opinion plus complète de M. Béique.

Nous ne pouvons assez dire toutefois combien nous avons été surpris d'entendre le chanoine O'Meara proposer purement et simplement l'enterrement de l'affaire. Le brave chanoine en a assez de tout cela et, d'après lui, la commission a déjà dépensé trop d'argent en opinions d'avocats et devrait laisser tomber l'affaire.

Enterrement de première classe avec chapitre de chanoines au choeur!

D'ailleurs, M. O'Meara déclare que la Commission a fait un très bon marché en achetant les terrains de la Longue-Pointe. Si nous ne nous trompons, c'est aussi l'opinion de l'échevin Giroux.

Qu'un homme public ordinaire fasse une proposition aussi inepte et aussi surprenante, après que l'enquête demandée par la commission elle-même ait donné le résultat que l'on sait, il n'est personne qui ne crierait au scandale qui sait, peut-être à la complicité.

Et c'est un prêtre, un chanoine qui l'ose. Nous en sommes désarmés.

Hé quoi! dans notre pays, la vie publique est corrompue à un degré honteux, les "boodlers" ont une audace inouïe faite surtout d'impunité. Or le juge Mercier, après enquête, déclare que les échevins Giroux et Therrien ont fraudé la Commission d'une somme de \$10,000 environ et au lieu de guider l'opinion publique en demandant que ces messieurs subissent un procès définitif, le chanoine O'Meara demande qu'on laisse tomber l'affaire.

C'est une honte!

Et le moins qu'on en puisse dire, c'est que le chanoine O'Meara devrait avoir le respect de la soutane qu'il porte.

LETTRÉ DE QUÉBEC

Nos droles d'échevins

A travers la "Gazette Officielle" — La statue pour tous... les québécois

(Correspondance spéciale)

Québec, 15. — Il continue toujours de se passer des choses fort drôles au sein du Conseil Municipal de la vieille capitale. Et, c'est dommage que la littérature de la guerre nous empêche de les connaître. En ce temps de crise, pour employer un cliché déjà ancien, il est naturel de se lancer dans la pratique de la vertu de l'économie et notre conseil de ville s'y est lancé avec toute la fougue qu'on lui connaît. Quand on a passé les belles années de sa vie à brûler la chandelle par les deux bouts, il arrive, comme cela, un bon matin, où l'on prouve un irrésistible besoin de tondre sur les oeufs; et, quand ces oeufs sont comme à l'heure qu'il est au prix du radium, il est plutôt sage de les tondre.

Les employés municipaux, qui aimeraient à faire la même chose, toujours en vertu de la crise, ont demandé, voilà déjà assez longtemps, une légitime augmentation de salaire.

Une première fois on la leur a refusée net, sans donner de raison; une deuxième fois, on a fait la même chose; enfin, une troisième fois, on leur a dit par la bouche du maire: la ville est trop pauvre; nous "appréhendons" un déficit pour la fin de l'année fiscale. D'abord, qui eût jamais cru cela? Un déficit? Non, les contribuables ne croiraient jamais cela!

Or, la veille, ces droles de gens que l'on appelle échevins et ce drôle de bonhomme que l'on nomme maire avaient voté, avec une touchante unanimité, une somme de \$5,000 à la Garde Civique de Québec, l'institution, soit dit sans exagération, la plus ridicule qu'ait encore engendrée la puissance badaudière québécoise. Et Dieu seul, qui sait tout et qui voit tout, connaît le nombre exact des institutions ridicules qui ont vu le jour, dans ces dernières années, dans les vieux murs craquelés de Québec.

Il est reconnu que notre bonne ville est de toutes celles de l'Amérique, celle qui paie le plus mal ses employés, qui, pour un peu, iraient rejoindre les institutrices de la province sur la paille humide des refuges de nuit. Et ce n'est qu'à force de petites industries que les familles de nos pompiers et de nos policiers réussissent à ne pas mendier.

La somme de \$5,000 distribuée à ces pauvres gens-là, sous forme d'augmentation de salaire à leur chef, les sauverait de la quasi-mendicité; mais les farceurs qui nous administrent la leur ont volé pour habiller une couple de cents vieux "gâteux" qui forment ce que l'on appelle la "Garde Civique de Québec".

Comme par le temps qui court, à cause des nouvelles pas peu in-

teressantes du tout qu'ils nous apportent, je lis très peu les journaux, je passe de longues heures à parcourir les pages de la "Gazette Officielle" de Québec. C'est passionnant. La "Gazette Officielle" est bien la gazette la plus dramatique qui soit au monde. Généralement, ceux qui la reçoivent la tiennent-là, sur un bureau, pliée soigneusement, ou sur une étagère encore soigneusement cachée sous sa bande de papier brun, ou bien on la jette sans plus de cérémonie au panier ou au feu. Et pourtant, elle ne mérite pas ce triste sort et ce mépris humiliant. Je vous dis que c'est le journal le plus intéressant. Jettez-y les yeux une fois et vous m'en direz des nouvelles.

Vous y lirez des choses lamentables; vous y apprendrez des secrets que l'on croyait, j'en suis sûr, enfouis pour l'éternité. Quoi! votre ancien voisin que vous croyiez si riche vient de faire cession de ses biens à ses créanciers!... Cette superbe maison, si bien située, si capitonnée, si orgueilleuse avec sa façade de pierre, sera vendue. Autrefois, son propriétaire avait un superbe landeau attelé de beaux purs sangs; maintenant, il faudra marcher.

Mais, plus loin, je lis une chose plus pénible encore: c'est une vente par licitation. Le père vient de mourir en laissant une somptueuse résidence à ses enfants. Ils sont trois et il faudra partager. Hélas! le partage étant devenu impossible la vente est nécessaire. Le fils a ses études à terminer et il faut, en attendant, que les deux jeunes filles vivent un peu... On m'a dit que la plus jeune s'en allait en langueur. Elle a toujours été très frêle. Pauvre petite! C'était une plante bien greffée sur l'arbre héréditaire de la famille et il semble qu'on lui a pris son coeur en déracinant ses souvenirs tout vibrants d'un bonheur passé et qui sont maintenant chez un marchand de brie-à-brac.

Mais il y a quelques personnes qui ouvrent la "Gazette Officielle" de temps à autre. Par de beaux jours bien espacés, un homme heureux lit avec ravissement sa nomination à une situation lucrative qu'il sollicite ou ambitionne depuis plusieurs années. Ses yeux charmés se rident sur ces quelques lignes de prose archaïque: "Il a plu à Son Excellence le lieutenant gouverneur en conseil de faire la nomination suivante..." Il croit rêver. Mais c'est l'aisance, le bonheur, cela! Aussi, a-t-il tant et tant travaillé pour son parti; il s'est même ruiné pour lui lors des élections; il est donc juste qu'on lui rembourse un peu ses économies perdues pour la gloire du pays. Tout entier à son bonheur, il ne prend pas le temps de se demander si c'est un acte de justice que l'on vient de faire à son égard ou si c'est bien une récompense qu'on veut lui décerner, ou encore si c'est un travail qu'on lui paie.

Québec verra encore s'élever prochainement dans ses murs une nouvelle statue. Le nombre est

déjà fort considérable des statues à Québec. Et si nous avons la manie des illuminations, nous avons également la statuo-manie. La statue, imprime le dictionnaire, est une figure entière et de plein relief représentant un être animé. Un point, c'est tout et, vraiment, c'est suffisant, étant donné que nous connaissons tous aujourd'hui, l'usage que l'on fait de cette "figure entière et de plein relief". En plus, de nos jours, tout le monde a eu occasion de voir une statue, et d'apprendre à quoi cela sert.

M. Laurier s'est trompé; ce siècle ne sera pas celui du Canada mais celui de la statue; car, la statue nous envahit, elle prend, cette manie, le caractère d'une véritable maladie et contre cette maladie, il n'est point, hélas! de sérum. C'est effrayant comme on découvre facilement un grand homme et comme on ne met pas de temps à le couler après sa mort.

À Québec, à la satisfaction de l'orgueil de la race s'ajoutent toujours les joies de la préparation

CONFERENCE

Sujet de la conférence de M. J. Villeneuve pour dimanche prochain (18 avril): "Quel est le jour du Repas d'après le Décalogue?"

de la fête d'inauguration ou du dévoilement avec ce que ces fêtes comportent de discours, d'illumination, et de pétarades.

Notre ville va être envahie, dans quelques années, par de véritables régiments de bloes à effigies. Notre régime démocratique, dirait-on, est particulièrement favorable à cette expansion glorieuse des souvenirs de la patrie canadienne.

Cependant, à Québec, répétons-le, ce n'est pas encore la statue qui compte mais c'est la fête du dévoilement.

Jérôme COIGNARD.

FEU LE NOTAIRE J. E. VALOIS

Nous avons le profond regret d'annoncer la mort presque subite de M. le notaire J.-E. Valois de Laclute, dans le comté d'Argenteuil, percepteur du revenu provincial, pour le district de Terrebonne.

M. Valois était l'un des Canadiens-français les plus en vue de Laclute, où il habite depuis vingt-cinq ans. A deux ou trois reprises, il fut maire de cette petite ville et il fut souvent question de lui comme candidat libéral soit pour Ottawa, soit pour Québec.

La politique ne l'attrait pas et il se créa dans les comtés d'Argenteuil et des Deux-Montagnes

une magnifique clientèle de notaire.

Dans ce milieu habité en majeure partie d'Anglais, il sut conquérir l'estime des Anglais autant que des Canadiens-français.

M. Valois était, par son premier mariage, le beau-frère de M. Godfroy Langlois, et il était le père de M. Gaëtan Valois, notaire de Montréal et de M. Roger Valois, rédacteur-en-chef du "Pays".

Il laisse aussi une épouse, née Eudoxie Bouthillier, et quatre jeunes enfants.

Le "Pays" offre à son rédacteur-en-chef et à toute la famille du distingué défunt l'expression de ses plus ardentes sympathies.

PROPOS D'UN PARISIEN

La maréchale de la Ferté et la comtesse d'Olonne menèrent en leur bel âge, au dire de Saint-Simon, l'existence la plus déréglée du monde. Quand elles furent vieilles, les deux diables se firent ermites. Un jour, elles s'enfurent au sermon. Ce sermon, qui fut sur le jeûne et la nécessité de faire pénitence, les effraya.

— Ma sœur, se dirent-elles, c'est tout de bon, il faut faire pénitence. Mais comment?

Après y avoir bien pensé:

— Ma sœur, dit Mme d'Olonne, qui était fort avare, voici ce qu'il faut faire. Faisons jeûner nos gens...

CIGARETTES PLAYERS NAVY CUT



10
POUR
10¢

"IRON DUKE"
Vaisseau amiral de la
flotte anglaise.

En vertu de la même délégation d'austérité et par procuration, les "gens" du kaiser depuis les plus hauts jusqu'aux plus plats valets, ministres d'Etat et conseillers auliques, officiers, sous-officiers et soldats, ont expié, par un jeûne collectif, hier 10 janvier, jour de la Saint-Guillaume, les crimes de leur empereur. Telle est la consigne, prescrite sur toutes les terres d'empire par mandement épiscopal, et dont les armées, pour les troupes en campagne, devront assurer la fidèle observance.

Prussiens, Saxons et Bavarois devront renoncer pour un jour à la saucisse aux pois et à la tarte aux betteraves qui constituent leur régiment. Moyennant quoi l'âme de Guillaume, noire comme un poêle

à frûre, redeviendra plus blanche que celle du petit agneau — l'agneau du Niebelung.

Qu'il se croie décharbonillé de la sorte de toute iniquité vis-à-vis de son vieux bon Dieu, libre à lui. Mais il lui reste encore un petit compte à régler avec le maître et celui des Belges.

EGLISE DU REDEMPTEUR
ANGLE CARTER ET SHERBROOKE
Culte le dimanche à 11 h. a.m. et 7 p.m.
Rév. H. E. BENOIT, pasteur.
1105 Sherbrooke Est.
CORDIALE INVITATION.

I. O. O. F.
LOGE LAFAYETTE No 15
Salle de Réunion: 942 Notre-Dame O.
Le 2e et 4e Mardi du mois.
Sec.-Arch. J. H. PAQUIN.
530 rue Wolfe. Tél. Est 6923.
Après le 1er mai, adresse: 251 St-Jacques

LCITATION
Re Succession François Gillet
SERONT VENDUS le dix-neuf avril 1915, à 10.30 A.M., à mon bureau 102 rue Saint-Denis, les immeubles suivants, savoir:
Les numéros cent neuf, cent dix, cent onze, et cent douze de la subdivision 54 lot originaire numéro trente-et-un (31-109, 31-110, 31-111, 31-112) du Village Incorporé d'Hochelega, et la maison 3 érigée portant les numéros civiques 1771 rue Notre-Dame Est, et 2 rue Darling, dans le quartier Hochelega.
Pour conditions et autres informations, s'adresser à:

GAETAN VALOIS, notaire,
102 rue Saint-Denis, Montréal.
Téléphone: Est 884.

Pour faire distribuer dans les dépts de journaux de Montréal et banlieues, journaux, magazines, etc., s'adresser à:

H. GAGNON,
245 RUE HOGAN
PRIX MODERES.
SATISFACTION GARANTIE.

Fût-on cent millions d'esclaves, je suis libre.

VICTOR HUGO.

LE PAYS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

VICTOR HUGO.

GENS & CHOSES

Par FIGARO II

PROPOS de club. — Pourquoi "commission scolaire" au lieu, disons, de "conseil scolaire" ?

Les Allemands en sont rendus au pain KK, c'est triste. Mais que dire des Autrichiens déjà réduits aux guerriers de la même marque commerciale ?

La "Presse" confond Caput avec Kossuth. La rime y est. Il est tout de même temps que la guerre finisse; le confrère n'est vraiment pas à la hauteur.

Nous connaissons des gens qui se croient pleins de génie et d'initiative, mais qui sont pleins... tout court.

L'an dernier Sam Hughes fut créé major-général; cette année il est proclamé "impertinent". Est-ce de la promotion.

Faudrait maintenant se remettre à créer des pompiers honoraires. Il y en avait autrefois à Ottawa, tous capitaines et aussi utiles que les colons du Kentucky.

Echo de la ruelle Piano-Legs: — Elle n'a pas l'air plus rosé que du temps qu'elle était veuve. — La pauvre elle! Son premier mari sortait jamais le soir, une vraie plaie! Celui d'à c't'heure décampe tout le temps. Ça va toujours par le contraire, dans ce bas monde, pour les créatures...

M. Field, de Toronto, propose une école normale pour trimer les commissaires d'écoles. Ici, on se contenterait d'avoir des commissaires qui n'envisagent pas la maison d'école comme une verrue sur la beauté paroissiale.

Le difficile, disait Chose, ce n'est point de réussir quand on est intelligent, mais bien quand on est imbécile. Le vrai mérite est là.

Notre maire s'ennuie à Ottawa, où son prestige ne fait choir personne sur le postérieur. César préférerait être premier dans une bi-coque que le second à Rome. Comme quoi, dans les faits les plus ténués, Médéric ressemble toujours à quelque gros bonnet de l'Antiquité.

La "Patrie" ne voit rien de dommageable pour le gouvernement dans les révélations sur la fourniture militaire. Elle les examine, sans doute, avec une des fameuses "jumelles" qui sont un des joyaux de la susdite fourniture.

A quelque chose malheur est bon. La controverse sur le terrain à acheter pour un marché dans le nord aura valu une petite promenade à nos échevins. Maintenant, pour tester le jugement de M. Weir, ils devraient escalader la montagne en corps, en âme et en outongs.

M. Pinard, député provincial d'Ottawa, a failli être traduit en correctionnelle pour avoir battu un barbier. M. Pinard, déjà surnommé Pinard-la-Hache, choisit pour s'assurer sa place au Panthéon des voies et moyens d'un idéalisme assez contestable. Ottawa n'est plus Bytown.

Les vétérinaires du gouvernement d'Ottawa se sont fait rouler par nos maquignons. Maintenant, attendons-nous à apprendre que les médecins envoyés par Sam Hughes sur le front sont des ramaneux et des rebouteux des petites concessions.

Echo du village. — Nos matignons ont passé des jouaux sparvinés au gouvernement? — Bon, tu sais, pour les Anglais, tout ce qui est "couronné", quand même que c'est un cheval au genou, ça commande leur respect.

La loi Lemieux n'a pas été invoquée pour faire reprendre le travail au président du Sénat qui s'est mis en grève. Les pâtisseries ne mangent pas de leur pâte et nos législateurs n'ont pas confiance dans leur propre législation.

"DRY" VERSUS "WET" La campagne prohibitionniste Dans l'Amérique du Nord

Où en est rendue la campagne prohibitionniste en Amérique du Nord, c'est là, hors de tout doute, une des rares questions que les éventualités de la guerre ne font pas descendre plus bas qu'au second plan. Que dis-je: la guerre elle-même la met sans cesse en vedette. N'est-ce pas à cause de elle que, successivement, la Russie est devenue abstémie, la France anti-absinthiste, l'Autriche et l'Allemagne ménagères des grains qui sont la base de leur breuvage national et l'Angleterre temporairement "dry", du moins en théorie? Ces faits ont leur répercussion sur notre continent où ils servent de base de démonstration et d'opération aux prohibitionnistes. Ils n'ont peut-être pas peu contribué aux récents succès de ces derniers aux Etats-Unis, en novembre.

Il est à peine besoin de dire que les champions de l'abolition totale de la production et du commerce des alcools aux Etats-Unis, ont sagement évité d'aller au vrai fond de ces mobiles européens. Ils n'ont pas appuyé sur le fait important qui en Russie la prohibition du vodka n'est mesurée qu'à la durée de la guerre; qu'on l'a imposée par ukase; que depuis quelques mois les Russes, non mobilisés, font une consommation effrayante de drogues et de stupéfiants; que l'aristocratie russe n'a peut-être jamais autant bu de champagne ou autres breuvages de grande marque. Dans les campagnes, avoue le "Russkiya Vyedomosti", organe prohibitionniste de Moscou, le trafic clandestin des alcools est florissant. Les prohibitionnistes américains ont aussi négligé de rapporter que la

consommation, en France, des alcools autres que l'absinthe a considérablement augmenté; que les bouilleurs de cru n'y ont jamais fait de meilleures affaires et que, pour ne citer qu'un trait de cette nature, tout un corps d'armée était, l'autre jour, dénoncé au gouvernement pour abus d'alcool et que des mesures de répression furent immédiatement promises. Ces prohibitionnistes américains ont également passé outre à la vraie raison du fléchissement dans la production des bières en Allemagne et en Autriche, laquelle est qu'en prévision d'un manque de grains, les gouvernements de ces pays ont dû rendre ce fléchissement obligatoire. Enfin, les prohibitionnistes américains ont paru ignorer que le "temperance wave" en Angleterre, fort superficiel et médiocre, n'est dû qu'à l'espoir que les artisans en matériaux de guerre produiront plus s'ils boivent moins. Cette imputation provoque une vraie révolte dans le monde ouvrier; le premier ministre a dû présenter des explications et des excuses. En somme, donc, elle se réduit à fort peu de chose la vraie substance que l'on peut extraire de champ européen pour alimenter la propagande prohibitionniste de ce côté-ci de l'Atlantique.

Ce fort peu de chose a tout de même été utilisé jusqu'au 6 novembre, quatre autres Etats sont devenus "dry". Il y en a, je crois, 19 en tout en ce moment. Le resteront-ils longtemps? On rappelle que des 13 Etats qui, de 1850 à 1856, devinrent prohibitionnistes, seul le Maine a persisté. Mais, dans ce même Etat, le dernier vote n'a plus donné que sept cent et quelques voix de majorité au maintien de la prohibition. Dit le "N. Y. Brewers' Journal":

"The prohibition tide now so strongly at the flood, will soon be ebbing with the same rapidity... There was a time when we had about twenty prohibition States, and some of them, being very large ones, right here in the East; but they all abandoned the ridiculous fad when the people had discovered that it was a quack medicine for an evil that can be eradicated by rational education only."

Aux Etats-Unis, comme presque partout, on arrive vite, à la pratique, à la conclusion renfermée dans le fameux axiome: "Prohibition does not prohibit". Quelle meilleure preuve que les données officielles suivantes montrant que le nombre des Etats "dry" et la consommation des bières et des alcools augmentent parallèlement:

Table with 2 columns: Year, Gallons per tête. 1899, avec 6,000,000 de "dry", 16.91; 1907, avec 35,000,000 de "dry", 23.58; 1914, avec 48,000,000 de "dry", 25.00

Peut-on réfuter la philosophie que se dégage de ces chiffres? Ils ne comprennent pourtant pas les alcools vendus et consommés clandestinement dans les Etats "dry".

Trois points à noter: aux dernières élections américaines, les ouvriers ont plutôt voté "wet"; les femmes (écoutez!) ont partagé leur suffrage, là où elles votent, à peu près également entre la prohibition et le commerce des liqueurs réglementées; et (écoutez!) écoutez!) on a découvert que les vendeurs d'alcool par "mail order" alimentaient, de leur argent, dans l'intérêt de leur commerce, la campagne contre les buvettes.

Bref, aux Etats-Unis, malgré les apparences, la prohibition est une farce; elle est un acte spasmodique et transitoire; elle sert à des industriels en alcools encore plus qu'à la tempérance. Et la tendance générale vise, de plus en plus, à la plus sévère réglementation du commerce des alcools, à l'inspection systématique de leur pureté, à la diminution dans le nombre des débits.

Ontario, qui votait prohibitionniste il y a quelque 20 ans, vient de souscrire à ces trois tendances: son gouvernement a, d'ailleurs, fait sa dernière lutte sur ce terrain avec un succès inouï. Dans les autres provinces, il y a le nombre plus ou moins élevé mais inévitable de "cranks" prohibitionnistes, les uns convaincus, les autres simplement en besoin de sujets de conversation ou d'écriture, mais tous parlant dans des milieux plutôt désertiques.

CYPRIEN.

LA NAVIGATION EST OUVERTE

Et tout le monde pourra jouir des voyages sur notre beau fleuve. Afin d'en augmenter l'agrément munissez-vous des excellents

CIGARE "LA CHAMPAGNE"

Dont la réputation n'est plus à faire, car ils font

LES DELICES DU FUMEUR EN VENTE

dans les meilleurs hotels, restaurants, etc. dans tout le Canada.

LA CHAMPAGNE CIGARE, Limitée

Fabrique: 199 NOTRE-DAME EST. Tél. Main 2156. MONTREAL

DEMANDEZ la Biere populaire

MOLSON

Embouteillée

dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis

129 ANS

Nouveau Restaurant Transportation Edifice Transportation

Patronné par les principaux hommes d'affaires et hommes de profession.

Cuisine excellente. Service parfait. Prix populaires. SOUS LA DIRECTION DE FREEMAN'S LTD.

EXAMEN DES YEUX GRATIS. Le spécialiste BEAUMIER. 144, rue Ste-Catherine Est.

La Banque des Marchands du Canada

FONDEE EN 1864. Capital Payé \$7,000,000. Fonds de Réserve \$7,248,134. Succursales et Agences dans la Cité de Montréal.

COMPAGNIE EQUITABLE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

Faits importants concernant cette compagnie: elle a surpassé en 1913 le record de toutes les années précédentes de son histoire.

ELEMIR BOURGES DEVENEZ CAPITALISTE!

Soit sur le front, soit ailleurs, les pertes pour les lettres françaises sont lourdes depuis le commencement de la guerre. La dernière portée à notre connaissance est celle du romancier Elemir Bourges, membre de l'Académie Goncourt, qui avait ses fidèles ici dans notre ville lisieuse.

L'ORCHESTRE RUSSE

No l'oublions pas: c'est le 12 mai prochain que ce célèbre orchestre donnera un concert au bénéfice de l'Hôpital canadien-français (No 4), à Paris.

Le 'Pret Immobilier'

Limitée. Chambre 30, EDIFICE DANDURAND. Côté des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine. Tél. Bell Est 5779. MONTREAL

NOTES ET REMINISCENCES

Montréal se débarbouille

Now let us give the war a rest. The rout, the siege, the sally, And gaily shed our coat and vest And go and clean the alley! Let's gather up the dogs and cats Which have this life departed, And let tin cans and bricks and hats Off to the dump be carted. WALT MASON.

Il y a en ce moment tout juste vingt-quatre heures que Montréal fait son grand récurage annuel de cours et de ruelles. J'ai demandé tantôt à un employé de la Santé si la tâche paraissait moins désespérée qu'en 1914:

— Ça paraît pire que le printemps dernier, m'a-t-il répondu. Or ne dirait jamais, à voir ce qu'on sort des cours, que nos voitures ont passé deux fois par semaine; et pourtant ce quartier-ci est un des meilleurs de la ville. Faut le voir pour savoir tout ce qui est mis aux ordures! Je ne parle pas des "beans", on dirait qu'il y a, à presque chaque numéro de maison, une "beanery". Mais c'est de rencontrer, avec les déchets ordinaires, des peaux de carottes, des pattes de piano, des voitures de bébé, des portraits de famille, des accordions, jusqu'à des crinolines dont le monde est passé, depuis l'année de ma première communion. Je m'attends, comme le printemps dernier, à trouver encore des bottines de prunelle. Faudrait trois mois et trois fois plus de voitures pour que le nettoyage soit sérieux. Et puis faudrait, ensuite, du monde plus propre. Si c'est comme par le passé, dans trois semaines ça sera aussi sale.

Du monde plus propre. Là est tout: du monde plus propre tout le temps, écurant. Trop de citoyens, pour la propreté publique, rappellent ceux qui ne subissent que trois récurages personnels complets: en naissant, en se mariant, à leur mort. Ils respirent à plein nez leurs pestilences de cour; ils empoisonnent les voisins; mais leur sérénité demeure intacte. Je lisais dernièrement ces deux anecdotes qui ont bien leur place ici:

Un jour qu'elle causait avec le marquis de Vassi, Ninon de Lenelos lui décocha: — Vous n'avez point l'haleine douce... A quoi le marquis répliqua, plein de suavité: —Pouh!... je ne m'en tourmente pas... Et Ninon de Lenelos de riposter: —Je le vois bien... Vous laissez ce soin à vos amis! Tout comme le marquis de Vassi, la Ville de Paris ne se tourmente pas de ne point avoir l'haleine douce: La maréchale de Thémis, aimait l'odeur des boues de Paris... quand les boues étaient dans sa rue, on ouvrait toutes les fenêtres de sa chambre. Une fois, passant avec la reine-mère un ruisseau fauveux, celle-ci dit à la maréchale en riant: —Madame, celle-là est-elle de la fine? —Non, madame, répond la maréchale, elle n'est pas encore assez faite.

Lady Aberdeen, encore si populaire au Canada, alors qu'elle était, il n'y a pas très longtemps, vice-reine d'Irlande, entreprit l'hygiène des villes et des villages dans ce pays notoirement malpropre. Elle s'adressa surtout aux femmes dont elle fit l'éducation en matière de propreté. Grâce à elle, on vit partout de grandes voitures (roulottes) transporter des confèrnières, des instruments de démonstration hygiénique. Lady Aberdeen disait:

"Partout, où la femme sera instruite et consciente de ses devoirs, la tuberculose subira un recul. Dans cinquante ans, le fléau pourrait être définitivement vaincu. Que faut-il pour cela? Que la femme ne se contente pas de bien diriger sa propre maison, qu'elle s'intéresse aux choses de la Cité, aux questions d'hygiène générale: Les femmes tiennent dans leurs mains la santé et la moralité publiques. Conscientes de leur responsabilité, elles dépeupleront les moyens d'action en s'unissant en de vastes groupements, dont l'effort profitera au monde entier. En attendant que les femmes siègent dans les conseils municipaux, il est des moyens de simplifier la tâche municipale et ces moyens s'enseignent. Il y a une façon hygiénique d'utiliser l'évier, le water-closet, la boîte à ordures. Une ménagère éclairée ne souille ni ne contamine les abords de sa maison de même qu'elle ne consent à habiter qu'une maison exempte de souillures et à l'abri de toute contamination."

Sans le concours des femmes, il est inutile d'espérer assainir, encore moins embellir, une localité petite ou grande dans ses coins et recoins. Il y a partout, dans certaines classes, une hostilité sourde, constante et irraisonnée contre les pratiques de l'hygiène. Et les représentants municipaux, plus soucieux de leur popularité que de la santé publique, n'entreprennent que rarement quelque chose de décisif pour faire observer les innombrables règlements d'hygiène qui gisent, à l'état de lettre morte, dans les statuts. Que n'agit-on pas comme les Américains lorsqu'ils entreprirent l'assainissement de la Havane malgré ses habitants.

Appuyés, dit M. Paul Adam, par la troupe en armes, des escouades hygiéniques pénétrèrent dans les vieilles maisons des planchers, nettoyaient, lavèrent, vidèrent et désinfectèrent inexorablement tous les recoins, brûlèrent les choses désuètes, les chiffons, débris et ordures soigneusement conservés au fond des communs par les nègres; On comba les bassins et les mares. On défendit de laisser, nulle part, des eaux stagnantes, fit-on dans une cuvette. A toute heure du jour et de la nuit, les inspecteurs de l'hygiène eurent le droit de visiter chaque demeure, et d'y dresser des contraventions onéreuses, en cas de négligence, d'empêcher à la prison les délinquants.

"La fièvre jaune a disparu de la grande Antille. L'Amérique latine ayant imité cette énergique médication sociale, il n'est plus de "vomito negro", sauf dans les provinces reculées, où quelques fous persistent à vouloir mourir avec les leurs."

Il fallut jadis à Montréal la force armée pour obtenir, en temps d'épidémie, que des familles laissent isoler les malades et fumer les foyers contaminés. Il se passa alors des scènes inouïes d'obscurantisme, de préjugé, d'ignorance bête et violente. Mais l'autorité se montrant inflexible, le fléau fut enrayé, puis vaincu, et ne revint pas. Il n'est pas impossible que l'on revioie les mêmes démenées si l'éducation hygiénique du gros peuple n'est pas entreprise et menée rondement. Nos spécialistes ne le croient pas sur les toits, mais, chaque printemps, chaque été, ils s'attendent à quelque épidémie. Le soleil et les grands vents ne sauveront pas toujours la situation.

LE LISEUR.

HOTEL "LE RELAIS" LIMITEE

Est l'hôtel favori des voyageurs. Service de première classe. Vis-à-vis la gare Viger, rue Berri.

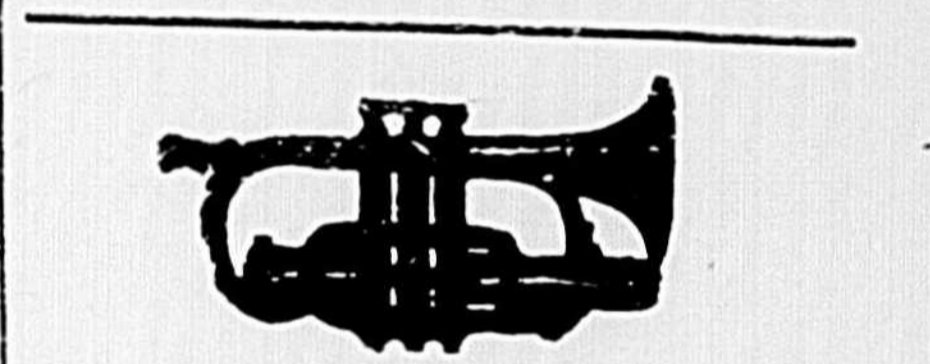
J. G. BENOIT COURTIER D'IMMEUBLES. Chambre 24, 20 Rue ST-JACQUES. Tél. Main 636



Boucher & Mercier. Marchands-Tailleurs. Monument National. 292 Rue ST-LAURENT. Montréal. Tél. Bell Main 1466

JOS. BRUNET. Propriétaire de Carrières de Granit. Manufacturier et importateur de Monuments en Marbre et Granit. OUVRAGES DE BATISSES ET DE CIMETIERES, ETC. Estimations données sur application. Bureau et Atelier: 675 Chemin Côte des Neiges. Tél. Bell Up 1466. Montréal.

JOSEPH RIELLE, Arpenteur Provincial. Quebec Bank Bldg., MONTREAL. TELEPHONE MAIN 77.



Charles Lavallée. Fondée en 1852, 85 Blvd St-Laurent. Téléphone Main 554. INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET MUSIQUES EN FEUILLES. Assortiment le plus complet. Réparations de toutes sortes. Agents pour Besson & Cie, London, Ang., Polsson, Guinot & Cie de Lyon, France, Fork & Sons, de Grand Rapids, Mich.

Faites nettoyer vos vitres par la Montreal Window Cleaning Co. Téléphonez-leur ou écrivez-leur: Téléphone Main 2443.

The Arbour Hotel

CO'Y, LTD. JOHNNY BERTRAND, Gérant. 185 et 187 Boulevard St-Laurent. Liqueurs et Cigares de 1er Choix. Tél. Bell Est 4810. Montréal.

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH. Avocats et Commissaires pour toutes les provinces. Edifices Power, 80 rue Craig Ouest. Tél. Main 4040.

COMPTABLES CHARTRAND & TURGEON. 55 St-Frs-Xavier, Montréal, Main 5141

Joseph Fortier Ltée. FABRICANT-PAPETIER, NEGOCIANT. Atelier de Reliure, Typographie, Gaufrage et Reliéf. Magasin de Papeterie Mercantile, Exportation, Fabrication, Importation. Système de livres de comptabilité à feuillets mobiles. 210, Notre-Dame O., coin Saint-Pierre. Tél. Main 444-445.

Toutes sortes d'arbres fruitiers et d'arbres d'ornement. Arbustes, Plantes, Rosiers, Arbres Vignes, etc. Catalogues sur demande. Plans ordres trop petit ou trop gros. Plans dessinés. LUKE BROTHERS, LIMITED, Tél. Main 4338 Bureaux: POWER BLD

LES HOMMES D'AFFAIRES. De profession, etc., trouveront toujours une cuisine et des liqueurs de première classe en visitant

"LE TERRAPIN"

25 RUE NOTRE-DAME OUEST

Maladies des voies urinaires et de la peau. Dr. NORMAN MASSE. Consultations: 11h à 3h, 7 à 9 p.m. 1336, Blvd Saint-Laurent, près Rachel. Téléphone: St-Louis 1628.

Le "Pays" est imprimé par The Mercantile Printing, 306, rue St-Paul. A. LEROUX, Gérant.

LA PETITE HISTOIRE

Comment on les élève

M. Baligance fut, il y a quelque dix ans, désigné et choisi par la cour de Saxe comme précepteur français des petits princes Georges, Christian et Ernest, fils du roi Frédéric-Auguste et de la princesse Louise — celle-là même dont la fugue et les aventures ont scandalisé l'Allemagne et diverti tout le reste du monde. M. Baligance était très jeune, puisqu'il n'avait pas encore accompli son service militaire; mais il sut mettre à profit son séjour de quatre années à la cour saxonne pour étudier de près "les grands de la terre" et pénétrer la mentalité allemande. Ceci nous a valu naguère un volume de souvenirs écrit avec tact et mesure, et fécond en enseignements précieux sur les choses et les gens des bords de l'Elbe. ("Quatre ans à la cour de Saxe", par M. Guy Baligance, 1913.)

Les trois petits princes étaient francs, braves, laborieux et intelligents. Georges, l'aîné, le prince héritier le "dauphin", ainsi qu'il aimait à se désigner lui-même, comptait, en 1904, douze ans; Christian approchait de sa onzième année; Ernest, le troisième, avait dix ans. Ils prirent dès le premier jour leur précepteur français en affection; ils l'appelaient familièrement "Marco". Tous trois ignoraient ce qu'était devenu leur volage maman; ils la croyaient malade, obligée à un long séjour hors de Saxe, dans quelque ville d'eaux lointaine où elle rétablissait sa santé.

Quant au mari délaissé, il paraît, à travers les confidences fort discrètes de M. Baligance, extrêmement peu folâtre et sans aucune ressemblance avec un Amalviva. Dur, sec, taciturne, sévère et morose, il ne se déridait un peu, dans la très grande intimité, que lorsqu'il servait lui-même le déjeuner du matin à ses enfants ou qu'il coiffait le casque à pointe pour passer ses troupes en revue.

Si le roi de Saxe admet sous son toit un professeur de chez nous, c'est d'abord pour rester fidèle à une tradition de ses ancêtres, datant des jours lointains où Dresde n'avait qu'une préoccupation, celle de copier Versailles et de singer l'élégance parisienne; c'est aussi parce que Goethe a dit qu'il y a la lourde pâte allemande, il faut un peu de levain français". N'importe! Il me semblait bien que la besogne de M. Baligance fut ardue et qu'il dut éprouver quelque déception, en s'efforçant d'inculquer à ses élèves le goût de notre littérature et des sentiments délicats et nuancés indispensables à son intelligence. Au vrai, c'étaient de petits reîtres, courbés sous le souffle empesté qui vient de Berlin; lieutenants de grenadiers de leur onzième année, ils ne rêvaient que batailles, tactique, butin et conquêtes. Dès le premier jour ils avisent leur professeur français qu'il se sont partagé le père de Wachwitz et que chacun d'eux possède un tiers du domaine paternel; le prince Georges se vante de régner sur la plus grosse part; Christian se console en assurant qu'il détient la plus jolie; aux jours de congé, en compagnie de leurs camarades de jeux, ils se font la guerre et cherchent à se chiper des lopins de terre; parfois les deux aînés réunissent leurs forces pour ravager le territoire

de leur plus jeune frère, Ernest, qu'il est facile de surprendre, car il a d'autres préoccupations.

Depuis que cet enfant est sorti du sein maternel, il reçoit chaque année, comme étreintes du kaiser, soucieux d'inculquer à ce marmot sa fameuse devise: "L'avenir de l'Allemagne est sur l'eau", de magnifiques albums contenant des plans, coupes et élévations de torpilleurs et de sous-marins. Cela a tourné la tête du pauvre petit prince qui, avec la docilité teutonne, s'est mis à étudier consciencieusement ces épures et ne rêve plus que combats sur mer, abordages et mines sous-marines. Aussi, à peine la présentation terminée, saisit-il la main de son nouveau précepteur, en disant: "Venez voir ma flotte!" Et il conduit le professeur où sont rangés sur le tapis cinq ou six bateaux dont la plupart ont subi de nombreuses avaries.

—Voici ma marine, monsieur; je commence à l'organiser.

Il parlait aussi sérieusement qu'un ministre et fixait M. Baligance avec une imperturbable gravité.

—Oh! je sais, ajouta-t-il d'un air préoccupé, qu'il me manque quelques sous-marins; je sais aussi que les Français en ont beaucoup plus que les Allemands; mais j'en achèterai bientôt et nous les ferons manoeuvrer sur l'étang.

A quelques jours de là, comme Noël était proche et que les jeunes princes, suivant leur habitude, écrivirent au petit Jésus pour l'informer du cadeau qui devait leur être le plus agréable, l'amiral en expectative remit silencieusement à son professeur un papier sur lequel était tracée cette phrase laconique: "Petit Jésus, je demande un torpilleur." Prince Ernest, duc de Saxe.

Ce n'est qu'un détail. Tout le reste est à l'avenant. La vie simple et familiale de la cour de Saxe ressemble pourtant à celle d'une école de guerre. Quand les enfants partent le matin pour Dresde, où chaque jour ils assistent à une classe spéciale, composée, pour l'éducation, de huit petits Saxons de leur âge, les soldats du poste s'alignent, présentent les armes; l'officier salue de l'épée; le clairon sonne; les trois jeunes princes se découvrent gravement, les yeux fixés sur ceux des soldats. Dans la salle d'étude, le maître commande comme à la caserne: "Asseyez-vous! Debout!—Fixe!—Rompez les rangs!" Tous les élèves obéissent comme des jouteurs articulés. "Garde à vous!" On prend la position réglementaire. Attention! Toutes les têtes se tournent du même côté. La classe est finie. "Sur trois rangs! Au pas! Marche!" Et l'en s'en va.

C'est à cela qu'on les dresse dès l'enfance. On ne leur permet qu'une pensée, qu'un rêve. "—Est-ce que notre armée de terre est plus forte que celle des Français? demande le prince Georges au baron O'Hryn, son éducateur militaire. —Nous l'avons prouvé en 1870.— Et notre marine est-elle plus forte que celle de l'Angleterre? — Nous le prouverons un jour prochain."

Si l'on se promène, la flânerie est dirigée vers le monument de la Victoire, dont les bas-reliefs sont longuement commentés, ou

vers les bois voisins de Dresde, où se trouve, sous les arbres, la tombe de soldats français morts à la bataille de 1813. Passe-t-on le fleuve? On montre aux enfants l'arche du pont détruite à cette époque néfaste et que Napoléon a fait reconstruire en moins de douze heures. Procure-t-on aux jeunes princes le plaisir du spectacle? C'est pour les conduire à une conférence d'un capitaine prussien qui vient de passer deux ans en France comme espion, qui a suivi nos manoeuvres, rôde dans nos forts, approché nos officiers, et qui, rentré en Allemagne, va de garnison en garnison pour que ses compagnons d'armes profitent des enseignements de sa ténébreuse mission. Montre-t-on aux enfants la lanterne magique ou le cinématographe? Sur l'écran paraîtront seulement des vues de nos fortifications ou des portraits de nos généraux avec explications géographiques, biographiques et critiques.

Les officiers du 11^e grenadiers ont invité M. Baligance à dîner; il se rend au mess, est reçu avec force protestations de politesses. Ces militaires, en présence de ce Parisien affiné, ont manifesté la préoccupation de lui bien prouver qu'ils ne sont pas des "Barbares"; et vont à l'encontre de cette démonstration.

Avant de prendre place à table, notre compatriote doit porter deux fois la santé de chacun des convives: soit trente-six toasts, trente-six verres à vider... en suivant l'ordre des grades! Après le dîner, quelque "un propos" d'une petite partie; on s'assied devant une carte de France; des pions de couleurs diverses sont apportés.

Quel est ce jeu bizarre? Le jeu de la guerre. Le précepteur des princes, neore qu'il proteste de son incompetence, ignorant tout de l'art militaire, manoeuvrera l'armée française. L'engagement à peine commencé, il doit reculer ses pions sur Paris, suivant l'avis du lieutenant qui sert d'arbitre; l'attaque des pions allemands a en effet réussi. Tous les convives sont groupés autour de la partie et en suivent les péripéties avec grand intérêt; tous annoncent que les Français battent en retraite.

M. Baligance essaye de tourner la chose en plaisanterie; mais on lui fait comprendre que rien n'est plus sérieux. Un capitaine, lui posant la main sur l'épaule, lui conseille de replier ses troupes et de les disposer en demi-cercle, la droite à Paris, la gauche s'appuyant sur Orléans. Il obéit par courtoisie. L'adversaire pousse ses pions, puis ne les bouge plus.

—Voici, explique le capitaine. Votre position est admirable; nous sommes là trop éloignés de l'Allemagne pour que nos ravitaillements puissent compenser la facilité avec laquelle vous alimentez votre feu. La bataille va donc durer jusqu'à complet épuisement de munitions de part et d'autre; huit jours, dix jours, plus peut-être... Il n'y aura ni vainqueur, ni vaincu; on fait la paix; nous vous promettons notre solide amitié et vous nous rendez notre ancienne terre allemande, la Champagne!

G. LENOTRE.



COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de deux et demi (2 1/2) pour cent pour le trimestre expirant le 31 mars 1915 a été déclaré sur le Capital-Actions payé de la Compagnie, aux actionnaires enregistrés, jeudi, le 15 avril prochain, à 4 hrs. p.m., payable samedi le 17 mai 1915.

Par ordre du Bureau.

PATRICK DUBEE,

Secrétaire-Trésorier.

9 avril 1915. 15-2

"Chabollez, Limited"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes supplémentaires en date du vingt-six février, 1915, par lesquelles le capital de la Compagnie "Chabollez, Limited" a été autorisé à changer son nom en celui de "Chabollez, Limited".

Daté au bureau du secrétaire en vingt-sixième jour de février 1915.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

RAINVILLE & RAINVILLE,

12-4. Procureurs des requérants.

Province de Québec,

District de Montréal.

No. 4975.

COUR SUPERIEURE

Dame Marie Anne Delima Richer, des Cité et District de Montréal, épouse commune en biens de Thomas Bertrand du même lieu, dument autorisée à ester en justice.

Demanderesse.

Le dit Thomas Bertrand, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur le 24 jour de mars 1915.

GONZALVE DESAULNIERS,

12-5. Procureur de la demanderesse.

Sheridan House Limited

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du onze mars 1915, constituant en corporation MM. Georges Desrosiers, surintendant, Augustus Frederick Dillon, entrepreneur; Thomas Francis Dwyer, entrepreneur; Patrick Mullin, géant, et Joseph Henry Dillon, avocat, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage de chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, légers de journaux et de publications, magasins de cigares et de cigarettes, tabacs, autres, salles à manger, et aussi exercer le commerce des marchands, commerçants et importateurs en gros et en détail, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec.

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce de restaurateur maintenant exercé dans la ville de Montréal, sous le nom de "Sheridan House", avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération, d'hôtel, de restaurant, avec ou sans les terrains et les lieux, ses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir et posséder par bail ou aucun autre titre toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligation ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer, toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en faire le commerce au présent et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Sur les terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débiteurs et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Se fionner, s'associer, ou faire des conventions pour le partage des profits, l'union des intérêts, coopération, risques conjoints concessions réciproques ou autrement avec toutes personnes exerçant ou sur le point d'exercer tout commerce ou transactions susceptibles d'être conduites de manière à bénéficier directement ou indirectement à cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlements concernant la vente des liqueurs enivrantes sous le nom de "Sheridan House, Limited", avec un capital social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce onzième jour de mars 1915.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

J. H. DILLON,

12-4. Procureur des requérants.

Wavertree Cafe, Limited.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-cinq mars 1915, constituant en corporation MM. James O'Connor, John O'Connor,

nor, hôteliers; James McDonnell, marchand, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de magasins de tabacs, débits d'huîtres, salles à manger et aussi exercer le commerce des marchands, commerçants et importateurs en gros et en détail, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec;

Acquérir, recevoir, posséder, louer, échanger, aliéner tous propriétés ou immeubles nécessaires aux fins de la compagnie et autrement en disposer hypothéquer et engager de quelque manière ce soit les biens immobiliers de la compagnie;

Tirer, accepter, endosser, négocier des lettres de change, billets promissaires, chèques et autres effets négociables;

Acquérir par voie d'achat, échange, bail ou autrement, tout hôtel ou restaurant déjà en opération, les payer en argent ou en actions acquittées de la compagnie, tel prix qui pourra être déterminé par ladite compagnie;

Acquérir, posséder, louer, garantir, hypothéquer, vendre ou échanger des actions, stocks ou débiteurs ou garanties de toutes corporations faisant le même genre d'affaires que la présente compagnie;

Acheter, louer, détenir et acquérir tout commerce d'une nature semblable à celui exploité par la compagnie soit en tout ou en partie, aussi toutes franchises et les payer soit en actions, débiteurs ou autres valeurs de la compagnie ou autrement;

Contracter des emprunts et en garantir le remboursement en la manière déterminée par les directeurs de la compagnie, et en particulier par l'émission de débiteurs et d'obligations comportant hypothèque sur tous ou partie des biens immobiliers de la compagnie;

Faire toutes choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires de la compagnie, et en particulier des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "Wavertree Cafe, Limited", avec un capital social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-quatrième jour de mars 1915.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

RAINVILLE & RAINVILLE,

14-4. Procureurs des requérants.

Bermite Explosive, Limited.

Public Notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1906, known as "The Companies Act," letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 15th day of March, 1915, incorporating Carlton Winfred Berry, of the Town of Waterloo in the Province of Quebec, esquire; Charles Watt, of the Town of Lachine, in the said Province of Quebec, superintendent; Egbert William Westover, of the City of Montreal, in the said Province of Quebec, advocate, and Frederick Thomas MacKay Cotton, of the City of Westmount, in the said Province of Quebec, advocates, for the following purposes:

(a) To manufacture, buy, sell and deal in ammunition, gunpowders and explosives of all kind; (b) To buy, own, develop, operate and dispose of quarries of all kinds and gravel beds and sand beds; (c) To distribute and ship the company's products and goods put and for such purposes to own and operate the necessary vehicles, motor trucks and steam and other vessels; (d) To purchase, lease or otherwise acquire any movable or immovable property deemed necessary for the purposes of the business of the company; (e) To apply for, purchase, lease or otherwise acquire any patents, trade marks, licenses, concessions, secret processes or devices for manufacture and use, exercise, development and other licenses in respect of, or otherwise turn to account the property, rights or information so acquired; (f) To acquire purchase lease or otherwise any shares, bonds, debentures or other securities of any company carrying on or engaged in the business which this company is authorized to carry on or any business which it is authorized to carry on in part and to sell, hold, re-issue, without guarantee, or otherwise deal with the same, notwithstanding the provisions of section 44 of The Companies Act; (g) To enter into any arrangements for union of interest, division of profits or reciprocal concession with any person or persons or company or companies carrying on or engaged in any business or enterprise similar in whole or in part to that which this company is authorized to engage in or carry on; (h) To issue fully paid-up and non-assessable shares, bonds or other securities of the company in payment or in part payment for any real or personal property, rights or other assets acquired by the company by any title or for services performed for and on behalf of the company or for the lease or otherwise disposal of the undertaking of the company or any part thereof for such consideration as the company may deem proper and in payment of the consideration thereof to accept cash, or, in lieu of cash, fully paid-up and non-assessable shares, bonds, debentures or other securities of any other corporation and to distribute among the shareholders of the company from time to time any specie shares, debentures, securities or other property belonging to the company; (j) To pay all costs incidental towards the charter of incorporation of the company and to do any such things as are incidental or conducive to the attainment of the objects of the company.

The operation of the company shall be carried throughout the Dominion of Canada and elsewhere by the name of "Bermite Explosives, Limited," with a capital stock of two thousand thousand dollars, divided into 20,000 shares of ten dollars each, and the chief place of business of the said company to be at the City of Montreal, in the Province of Quebec.

Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 15th day of April, 1915.

TIOMAS MULVREY,

Under-Secretary of State.

COTTON & WESTOVER,

14-4. Procureurs des requérants.

F. Galibert, Limited

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désignée "Loi des compagnies", il a été

666 délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes supplémentaires en date du 24e jour de mars 1915, par lesquelles les lettres patentes constituant en corporation "F. Galibert, Limited", sont modifiées en y ajoutant la clause suivante:—Il est par le présent ordonné et déclaré que les directeurs, s'ils y sont autorisés, par un règlement sanctionné par le vote d'au moins les deux tiers en valeur du capital souscrit de la compagnie, représentés à une assemblée générale dûment convoquée pour cet objet, peuvent, selon les besoins: (a) emprunter des deniers sur le crédit de la compagnie; (b) limiter ou augmenter le montant ainsi emprunté; (c) émettre des obligations, débiteurs, débiteurs-actions ou autres valeurs de la compagnie et les engager ou les vendre pour telles sommes et à tels prix qui peuvent être jugés convenables; (d) hypothéquer, mortgager ou engager les biens réels ou personnels de la compagnie, ou les débiteurs, pour garantir toutes obligations, débiteurs-actions ou autres valeurs, et tous fonds empruntés pour les objets de la compagnie; pourvu, toutefois, que rien de contenu dans la présente clause ne limitera ou restreindra le pouvoir d'emprunter des deniers par la compagnie sur les lettres de change ou des billets à ordre faits, tirés, corporés ou acceptés par ou au nom de la compagnie.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 25e jour de mars 1915.

TIOMAS MULVREY,

Sous-secrétaire d'Etat.

PERRON, TASCHEREAU, RINFRET,

VALLEE & GENEST,

14-4. Procureurs des requérants.

LA COMPAGNIE METRAKOS INCORPOREE

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du cinq mars 1915, constituant en corporation MM. Edmond J. Paquette, agent; James Tullier, commis-voyager, Henri Lamoignon, commis; Roméo Paquette, commis et Armand Houle, étudiant en droit, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général le commerce de fruits, de légumes de toutes sortes, de légumes d'exportation, de légumes, d'huîtres et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, ainsi que le commerce de tabacs, cigares et cigarettes et tenir des dépôts de journaux et de publications périodiques;

De fabriquer, confectionner, importer et exporter les susdites marchandises;

De tenir et exploiter des salles de ventes aux enchères, d'acheter, de vendre et de louer tous les instruments nécessaires pour telles exploitations;

Acquérir l'actif, l'entreprise, les biens, privilèges, franchises, contrats ou droits de toute personne ou compagnie exerçant une industrie ou faisant un commerce que peut exercer ou faire une compagnie constituée en vertu des présentes et les payer, au moyen d'actions libérées en tout ou en partie;

Acquérir par achat, échange ou autrement, et détenir des actions en toutes autres compagnies formées pour aucun ou plusieurs des objets de la présente compagnie; les payer en argent ou donner en échange des dites actions des actions de la présente compagnie, complètement ou partiellement acquittées;

Se départir, transférer par vente, échange ou autrement, des actions de la présente compagnie à des personnes ou à des compagnies constituées pour aucun ou plusieurs des objets de la présente compagnie;

S'associer avec toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables aux objets de la présente compagnie ou qui peuvent être conduits avantageusement en rapport avec la présente compagnie;

Entrer en arrangement pour le partage des profits, concessions, réciproques ou autrement avec toute autre personne ou compagnie faisant un commerce semblable à celui de la présente compagnie; et à cet effet faire ou être engagé dans tout acte de transaction capable d'être conduit, directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie, sous le nom de "La Compagnie Metrakos Incorporée", avec un capital social de douze mille cinq cents piastres (\$12,500.00) divisé en cent vingt-cinq (125) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce cinquième jour de mars 1915.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

The Tipperary Bowling Alleys Limited.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du 12 mars 1915, constituant en corporation MM. Mathieu John Baker, comptable, Thomas Stanley Jones, comptable, William Lacroix, commis et James Gilmore, teneur de livres, tous de Montréal, dans les buts suivants:

Etablir et exploiter des jeux de quilles, des salles de billard et d'autres établissements de même nature;

Manufacturer, vendre et faire le commerce de tabac, cigares, cigarettes, bombons de toutes sortes et descriptives et autres commodités;

Manufacturer, entre et faire le commerce d'eaux gazeuses, minérales, distillées et de table et d'autres breuvages non-alcooliques;

Acquérir par achat, bail ou autrement les biens meubles et immeubles de toutes sortes et descriptions, nécessaires à la réussite de toute entreprise de cette compagnie, et à cet effet faire ou être engagé dans tout acte de transaction capable d'être conduit, directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie, sous le nom de "The Tipperary Bowling Alleys, Limited", avec un capital social de vingt mille piastres (\$20,000.00) divisé en deux cents (200) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce cinquième jour de mars 1915.

C. J. SIMARD,

de ladite considération accepter de l'argent comptant, ou en place d'argent comptant des parts, obligations, débiteurs ou autres sécurités entièrement payées et non assésables de toute corporation, ou de la compagnie de temps à autre en nature des parts, débiteurs, obligations, sécurités ou autre propriété de la compagnie;

Faire toutes autres choses nécessaires, appropriées ou convenables pour l'accomplissement de quelque un des objets ci-dessus énumérés, pour lesquels la compagnie est incorporée sous le nom de "The Tipperary Bowling Alleys, Limited", avec un capital social de vingt mille piastres (\$20,000.00) divisé en cent piastres (\$100) actions de cent piastres (\$100) chacune.

La principale place d'affaires de la compagnie sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce douzième jour de mars 1915.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

M. J. BAKER,

12-4. Procureur des requérants.

Café de l'Union, Limited.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du cinq mars 1915, constituant en corporation MM. Joseph Narault, tailleur; Ouil Prince, garde-moteur; Joseph Arthur Balarçon, hôtelier; George Lefort, comptable et Albert Papineau, avocat, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général le commerce d'hôteliers et restaurateurs, confiseurs, pâtisseries, faire les affaires de manufacturiers et marchands de vins, bière, spiritueux et liqueurs de toutes sortes, en gros et en détail, marchands de tabac, cigares, cigarettes et faire tout autre commerce semblable, sujet aux dispositions de la loi des licences;

Acquérir, recevoir, détenir, louer, échanger, aliéner ou autrement disposer de toute propriété ou immeuble nécessaire aux fins de la compagnie; hypothéquer, engager d'une manière quelconque la propriété immobilière de la compagnie;

Tirer, accepter, endosser, négocier des lettres de change, billets promissaires, chèques et autres effets négociables;

Acquérir par voie d'achat, bail ou autrement, tout hôtel ou restaurant déjà en opération;

Acquérir, détenir, louer, garantir, hypothéquer, vendre ou échanger des actions, stocks ou débiteurs ou garanties de toutes corporations exerçant un commerce semblable à celui de la présente compagnie;

Faire des emprunts et en garantir le paiement de la manière qui pourra être déterminée par les directeurs de la compagnie, et en particulier par l'émission de débiteurs, obligations comportant une hypothèque sur le tout ou partie de la propriété immobilière de la compagnie;

Faire toutes choses, exercer tous les pouvoirs et faire toutes affaires incitées par les présentes, pour lesquels cette compagnie est incorporée, sous le nom de "Café de l'Union, Limited", avec un capital social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce cinquième jour de mars 1915.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

Klondyke Restaurant Limited.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de